



## DREAL HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale Environnement Aménagement  
Logement

RN42- Mise à 2x2 voies de la section Nabringhen-Bullescamps

Réalisation des études environnementales et techniques en vue de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique

### L1-603A État des lieux écologique



15/01/2020



Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## Équipe projet

Société	Lot	Mission associée
	Lot 1	Marché d'études environnementales et de coordination des bureaux d'études environnementaux et techniques
	Lot 2	Marché de maîtrise d'œuvre au sens de la loi MOP
	Lot 3	Marché pour la réalisation de l'étude socio-économique

## Contrôle qualité

Version	Date	Rédigé par	Visé par
B0	18/03/2019	M. DEVIRAS E. CARFANTAN	A. BRANCART
C0	15/04/2019	M. DEVIRAS	A. BRANCART
D0	15/01/2020	L. DAUVERCHAIN	A. BRANCART

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Le contexte de l'étude .....</b>	<b>6</b>
1.1	Introduction .....	6
1.2	Aires d'étude .....	7
<b>2.</b>	<b>Statuts réglementaires des espèces et habitats.....</b>	<b>11</b>
2.1	Protection des espèces .....	11
2.1.1	Droit international .....	11
2.1.2	Droit européen .....	11
2.1.3	Droit français.....	11
2.2	Statut de rareté/menace des espèces.....	13
2.3	Patrimonialité .....	15
<b>3.</b>	<b>Zonage réglementaire.....</b>	<b>17</b>
3.1	Sites Natura 2000 .....	17
3.1.1	Réglementation dans les sites Natura 2000.....	17
3.1.2	Sites Natura 2000 concernés par le projet .....	17
3.1.2.1	ZSC FR3100485 « Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques et forêt de Guines » .....	18
3.1.2.2	ZSC FR3100498 – « Forêt de Tournehem et pelouses de la cuesta du pays de Licques » .....	19
3.2	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.....	22
3.3	Zonages ZNIEFF .....	23
3.3.1	ZNIEFF de Type I.....	23
3.3.1.1	310007261 : Les Bois Court-Haut, Bois Roblin, Bois Fort-taille, Bois du Locquin, Bois de la Longue rue et leurs lisières .....	23
3.3.1.2	310007263 : Pelouses crayeuses de Nabringhen et Mont St-Sylvestre .....	23
3.3.1.3	310030058 : Bocage d'Henneveux .....	24
3.3.1.4	310007262 : Bois de Haut, Bois de l'Enclos et coteaux adjacents .....	24
3.3.1.5	310013276 : Mont de Brunembert et Coteau de Quesques.....	24
3.3.1.6	310013682 : Les Monts d'Audrehem .....	25

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

3.3.1.7	310013273 : Complexe de vallées sèches et de bois autour de Bouvelinghem.....	25
3.3.1.8	310030108 : Le Mont de Surques et le bois du Val.....	25
<b>3.3.2</b>	<b>ZNIEFF de type II.....</b>	<b>26</b>
3.3.2.1	310013272 : La Vallée du Bléquin et les Vallées sèches adjacentes au Ruisseau d'Acquin.....	26
3.3.2.2	310007276 : Le complexe bocager du Bas-Boulonnais et de la Liane .....	26
3.3.2.3	310013274 : La Boutonnière de Pays de Licques.....	26
3.3.2.4	310013721 : La Cuesta du Boulonnais entre Neufchâtel-Hardelot et Colembert .....	26
3.4	Sites en maîtrise foncière ou en gestion en faveur de la biodiversité.....	27
3.5	Synthèse des zonages du patrimoine naturel .....	30
<b>4.</b>	<b>Continuités écologiques .....</b>	<b>31</b>
4.1	Rappel du contexte national.....	31
4.2	Rappel du contexte régional et objectif .....	31
4.3	Continuités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude élargie.....	33
4.3.1	Réservoirs écologiques .....	33
4.3.2	Corridors écologiques.....	34
4.4	Trame écologique du PNR des Caps et Marais d'Opale .....	36
4.4.1	Cœur de biodiversité et autres espaces à préserver .....	36
4.4.2	Corridors écologiques.....	36
4.4.3	Espaces de biodiversité dont la connaissance est à améliorer .....	36
4.5	Trame Verte et Bleue du Pays du Boulonnais.....	38
4.5.1	Cœurs de biodiversité et autres espaces à préserver .....	38
4.5.2	Corridors écologiques.....	38
<b>5.</b>	<b>Habitats naturels.....</b>	<b>39</b>
<b>6.</b>	<b>Flore .....</b>	<b>42</b>
<b>7.</b>	<b>Faune .....</b>	<b>46</b>
7.1	Mollusques .....	46
7.2	Insectes.....	47
7.2.1	Rhopalocères .....	47
7.2.2	Odonates .....	48
7.2.3	Orthoptères .....	48
7.3	Amphibiens.....	49

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

7.4	Reptiles .....	49
7.5	Avifaune .....	50
7.6	Mammifères terrestres .....	51
7.7	Chiroptères .....	52
7.8	Poissons .....	53
<b>8.</b>	<b>Annexe 1 : Données bibliographiques Flore.....</b>	<b>54</b>
<b>9.</b>	<b>Annexe 2 : Données bibliographiques Faune .....</b>	<b>64</b>

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

# 1. Le contexte de l'étude

## 1.1 Introduction

La RN42 assure la liaison entre l'autoroute A16 près de Boulogne-sur-Mer, et l'autoroute A26 à Setques près de Saint-Omer dans le département du Pas-de-Calais (62).

Son aménagement en autoroute A260 a été déclaré d'utilité publique en 1999. La finalité de cette opération était liée au plan Trans-Manche et devait permettre de relier, avec un haut niveau de service, le port de Boulogne-sur-Mer, à l'autoroute A26 qui assure les liaisons vers la Champagne-Ardenne, et de là vers l'Est de la France (par l'autoroute A4) et vers le Sud-Est (par les autoroutes A5 et A31).

Dans le cadre de la DUP de 1999, trois sections ont été aménagées :

- 5 km entre l'autoroute A16 à Saint-Martin-Boulogne et le demi-diffuseur avec la RD237 à La Capelle-lès-Boulogne ;
- 9,5 km entre le diffuseur avec la RD238 à Belle-et-Houllefort et le carrefour non-dénivelé avec la RD206 E2 à Nabringhen ;
- 15 km entre le carrefour non dénivelé avec la RD204E2 à Quesques et l'autoroute A26 à Setques.

Deux sections de la RN42 restent ainsi à aménager :

- 3,5 km entre le demi-diffuseur avec la RD237 à La-Capelle-lès-Boulogne et le diffuseur avec la RD238 à Belle-et-Houllefort. Cette section est d'ores et déjà à 2x2 voies, mais pas aux normes autoroutières, elle comporte en particulier des carrefours à niveau ;
- 8 km entre le carrefour non-dénivelé avec la RD206E2 à Nabringhen et le carrefour non-dénivelé avec la RD204E2 à Quesques, objet de la présente étude. Cette section ne comporte pour l'instant qu'une chaussée bidirectionnelle.

La DREAL Hauts-de-France, Maître d'ouvrage de l'opération, souhaite notamment obtenir les autorisations nécessaires à la mise à 2x2 voies de la RN42 entre Nabringhen et Bullescamps. Dans ce cadre, il s'agit de réaliser une étude d'impact.

La DREAL Hauts-de-France a ainsi confié au bureau d'études Biotopie en 2014/2015, la réalisation d'un diagnostic initial sur la faune, la flore et le milieu naturel, afin d'identifier les enjeux du territoire.

En 2019, Egis a été missionné pour réaliser des inventaires sur un cycle biologique complet au niveau de l'aire d'étude correspondant à la solution pressentie comme retenue.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

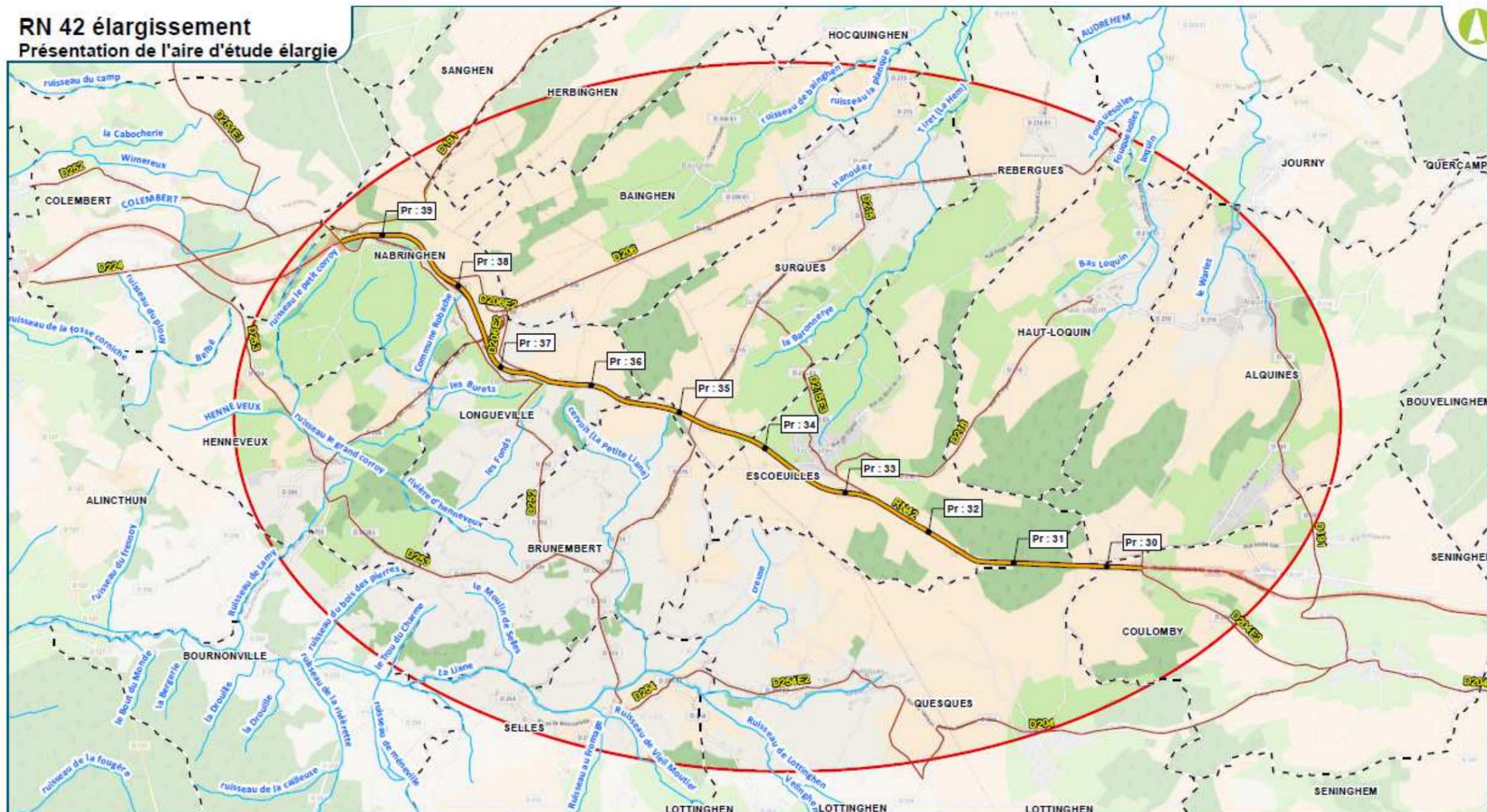
## 1.2 Aires d'étude

Au vu des enjeux identifiés et des investigations précédemment réalisées, plusieurs aires d'étude ont été définies :

- une **aire d'étude immédiate** correspondant aux secteurs qui feront l'objet d'investigations écologiques :
  - fuseau de 50 mètres de part et d'autre des limites extérieures de la variante pressentie. L'aire d'étude immédiate est axée sur la variante pressentie, ainsi que les itinéraires de substitution ;
  - fuseau élargi à une zone tampon de 200 mètres de diamètre au droit des secteurs susceptibles d'être concernés par des aménagements plus conséquents ou sur des milieux à plus forts enjeux écologiques :
    - espaces protégés ou inventoriés (ZNIEFF, Natura2000...),
    - espaces naturels hors cultures intensives (boisements, cours d'eau, prairies humides...).
- une **aire d'étude élargie** correspond à un fuseau de 5 km de part et d'autre de tracé retenu. Les données bibliographiques récoltées sur ce fuseau permettent de prendre en compte de manière précise les potentialités écologiques de la section étudiée, ainsi que d'analyser les fonctionnalités écologiques, notamment la trame verte et bleue.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## RN 42 élargissement Présentation de l'aire d'étude élargie



### Légende :

- Projet d'élargissement de la RN 42
- Cours d'eau
- Réseau routier
- Limite communale
- Zone d'étude élargie



PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE



Date : 12/02/2018

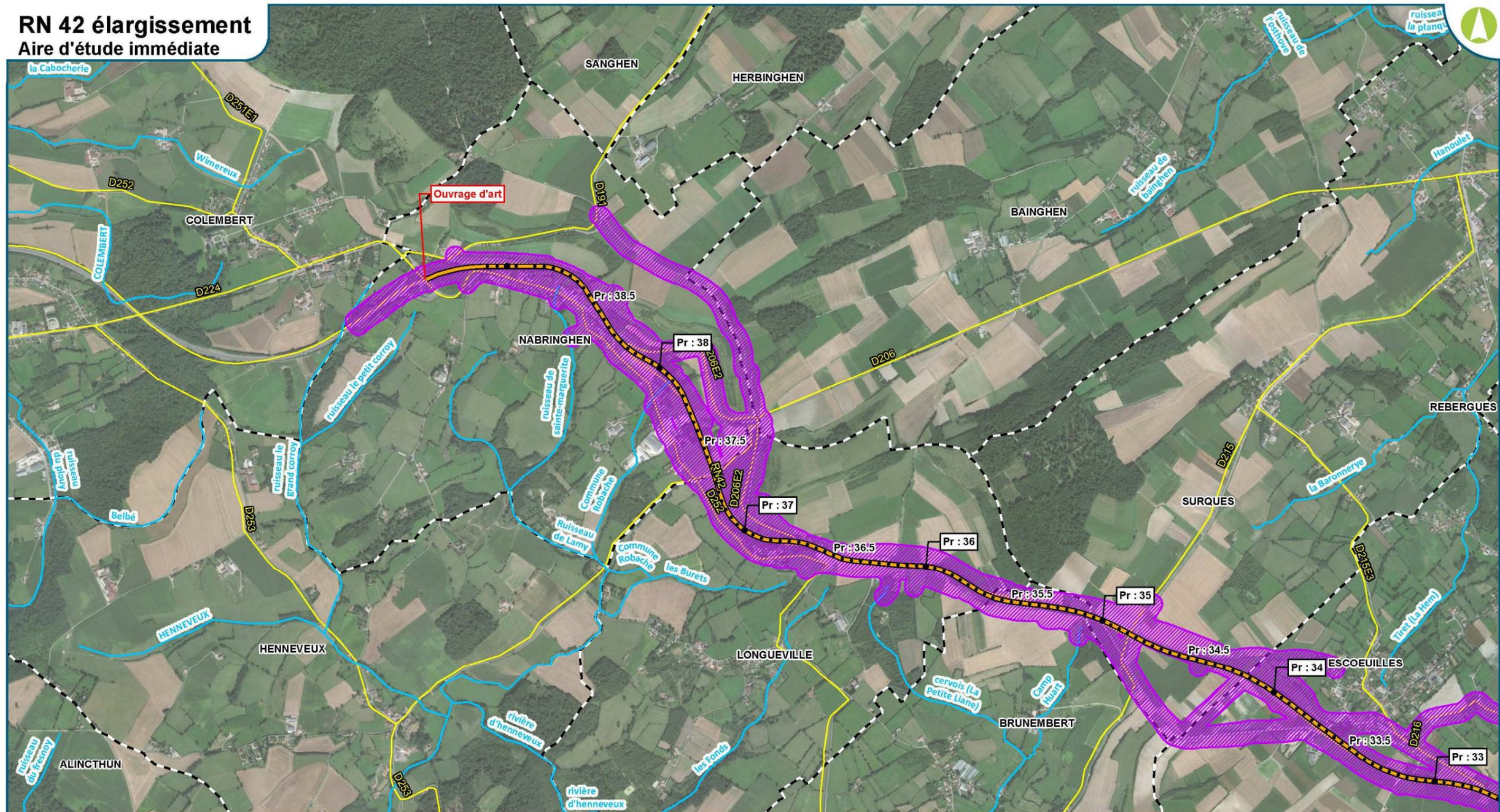
0 250 500 1000  
Mètres

Fond de plan : OpenStreetMap



Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## RN 42 élargissement Aire d'étude immédiate



### Légende :

-  Cours d'eau
-  Réseau routier
-  Projet d'élargissement de la RN 42
-  Aire d'étude immédiate
-  Limite communale



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE



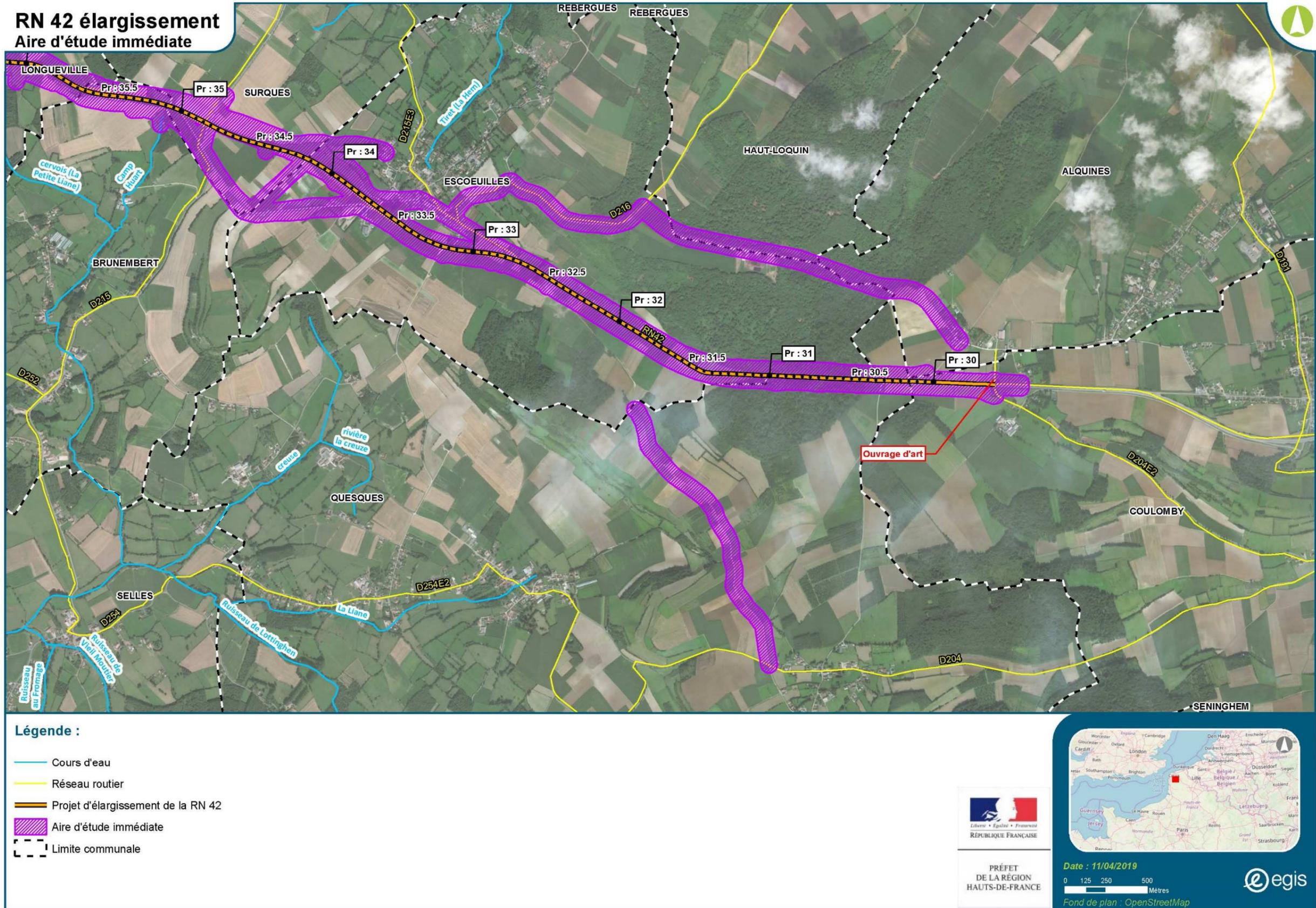
Date : 11/04/2019

0 125 250 500  
Mètres

Fond de plan : OpenStreetMap



Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0



Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 2. Statuts réglementaires des espèces et habitats

### 2.1 Protection des espèces

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation particulière. La protection des espèces s'appuie sur des listes d'espèces protégées sur un territoire donné.

#### 2.1.1 Droit international

La France est signataire de nombreux traités internationaux visant à protéger les espèces sauvages, parmi lesquels :

- la Convention de Bonn (23 juin 1979) concernant les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- la Convention de Berne (19 septembre 1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe ;
- la Convention de Washington (CITES, 1973) sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction ;
- la Convention de Paris (1902) concernant la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, toujours en vigueur.

#### 2.1.2 Droit européen

En droit européen, ces dispositions sont régies par les articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que la flore et la faune sauvage, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

L'État français a transposé ces directives par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

#### 2.1.3 Droit français

En droit français, la protection des espèces est régie par le Code de l'environnement (article L411-1) :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation [...] d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

[...]. »

Ces prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R.411-1 du Code de l'environnement).

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
<b>Flore</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	Arrêté du 1 <sup>er</sup> avril 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Nord – Pas-de-Calais complétant la liste nationale
<b>Mollusques</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	/
<b>Insectes</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	/
<b>Poissons</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Décret du 25 mars 2008 relatif aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole	/
		Arrêté du 20 décembre 2004 relatif à la protection nationale de l'esturgeon	
		Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire.	
<b>Reptiles - Amphibiens</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 19 novembre 2007 (modifié) fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire	/
		Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	/
<b>Oiseaux</b>	Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux »	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	/
		Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	/
<b>Mammifères</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	/

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

		Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	/
--	--	---	---

## 2.2 Statut de rareté/menace des espèces

Les listes de protection ne sont pas nécessairement indicatrices du statut de rareté/menace des espèces. Si pour la flore ces statuts réglementaires sont assez bien corrélés à la rareté des espèces, aucune considération de rareté n'intervient dans la définition des listes d'espèces animales protégées.

Cette situation nous amène à utiliser d'autres outils, établis par des spécialistes, pour évaluer la rareté et/ou le statut de menace des espèces présentes : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, littérature naturaliste... Elles rendent compte de l'état des populations d'espèces dans le secteur géographique auquel elles se réfèrent.

Ces documents de référence pour l'expertise n'ont pas de valeur juridique.

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Habitats naturels et semi-naturels	Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 25 (Commission européenne, 2003)	Cahiers d'habitats Natura 2000 : - Tome 1 : Habitats forestiers. Volumes 1 & 2 (Bensettiti et al., 2004), - Tome 3 : Habitats humides (Bensettiti et al. 2000), - Tome 4 : Habitats agropastoraux (Bensettiti et al. 2005).	CATTEAU, E. & DUHAMEL, F. (coord.), 2014. - Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 1 : analyse synsystématique. Version n°1 / avril 2014. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France. 50 p.
Flore	Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne EUR 15 v.2 (octobre 1999)	Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle / Conservatoire Botanique National de Porquerolles / Ministère de l'Environnement. 1995  UICN France, MNHN, FCBN et AFB (2018). Liste rouge de la Flore vasculaire	Inventaire de la flore vasculaire du Nord – Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts (Toussaint [Coord], 2005)  Livre Rouge synoptique de la flore vasculaire du Nord - Pas-de-Calais (Hendoux & al., 2001)  Liste des espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF dans le Nord Pas-de-Calais (DIREN Nord – Pas-de-Calais, 2006)  Liste rouge régionale de la flore vasculaire (2011)
Mollusques	Threatened non-marine molluscs of Europe (Wells & Chatfield 1992)  Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2011)	Statut de la faune de France métropolitaine (Fiers et al. 1997)	Liste des espèces déterminantes des ZNIEFF dans le Nord – Pas-de-Calais (CSRPN/DIREN Nord – Pas-de-Calais, 2004)

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Insectes	<p>Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive Habitats : articles, annexes I à VI</p> <p>Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2004)</p>	<p>MNHN (1994) – inventaire de la faune menacée en France.</p> <p>UICN France, MNHN, Opie &amp; SEF (2012). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine.</p> <p>UICN France, MNHN, Opie &amp; SFO (2016). La liste rouge des espèces menacées en France – Les libellules de métropole.</p> <p>Les Papillons de jour de France, Belgique, Luxembourg (LAFRANCHIS, 2000)</p> <p>Les Libellules de France, Belgique, Luxembourg (Duguet &amp; Melki, 2006)</p> <p>Les orthoptères menacés en France (SARDET &amp; DEFAUT [coord.], 2004)</p>	<p>Liste des espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF dans le Nord Pas-de-Calais (DIREN Nord – Pas-de-Calais, 2006)</p> <p>HAUBREUX, D. [coord], 2011. Atlas préliminaire des Lépidoptères Papilionoïdæ de la région Nord – Pas-de-Calais (2000 – 2010). GON. Le Héron, 43 (1). 84 p.</p> <p>Atlas des papillons de nuit du Nord Pas de Calais (Orhant, 2010)</p> <p>Liste rouge régionale des Odonates, GON, SFO, CFR (2012)</p> <p>Liste rouge régionale des Lépidoptères, GON, CEN NPDC, CFR (2014)</p>
Poissons	<p>Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive Habitats : articles, annexe II, annexe IV</p>	<p>MNHN, 1994 - Inventaire de la faune menacée en France.</p> <p>MNHN, 1997 - Statut de la faune de France métropolitaine.</p> <p>Liste rouge des espèces de poissons en France métropolitaine. KEITH &amp; ALLARDI, 2001 - . Atlas des poissons d'eau douce de France.</p>	<p>Les espèces animales invasives des milieux aquatiques et humides du Bassin Artois-Picardie (agence de l'eau Artois-Picardie, 2005)</p>
Reptiles - Amphibiens	<p>2004 Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2004)</p> <p>Atlas of amphibians and reptiles in Europe (GASC et al., 2004)</p>	<p>Les Amphibiens de France, Belgique, Luxembourg (Duguet &amp; Melki, 2003)</p> <p>Liste Rouge UICN France, SHF , 2015</p>	<p>Bilan des connaissances sur la répartition actuelle des Amphibiens et Reptiles dans la région Nord – Pas-de-Calais. Période 1995-2000. (Godin &amp; Godin, 2001)</p> <p>Liste des espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF dans le Nord Pas-de-Calais (DIREN Nord – Pas-de-Calais, 2006)</p> <p>Liste rouge régionale des reptiles et amphibiens, GON, CFR (2015)</p>
Oiseaux	<p>2004 Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2004)</p> <p>Birds in Europe 2 (BirdLife International, 2004)</p> <p>Birds in the European Union – a status assessment (BirdLife, 2004)</p>	<p>Oiseaux menacés et à surveiller en France, liste rouge et priorités (Yeatman-Berthelot &amp; Rocamora, 1999)</p> <p>Rapaces nicheurs de France (Thiollay &amp; Bretagnolle, 2004)</p> <p>Liste Rouge UICN France, 2016</p> <p>Nouvel Inventaire des Oiseaux de France (Dubois &amp; al., 2008)</p>	<p>Les Oiseaux de la région Nord – Pas-de-Calais – Effectifs et distribution des espèces nicheuses : période 1985-1995 (Tombal [Coord], 1996)</p> <p>Liste des espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF dans le Nord Pas-de-Calais (DIREN Nord – Pas-de-Calais, 2006)</p> <p>Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, GON (2017)</p>

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Mammifères dont chiroptères	<p>Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive Habitats : articles, annexes I à VI</p> <p>Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2004)</p> <p>The atlas of european Mammals (MITCHELL-JONES A. J. &amp; al. 1999)</p>	<p>Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Arthur &amp; Lemaire, 2009)</p> <p>Inventaire de la faune menacée en France (MNHN, 1994)</p> <p>SFEPM, CPEPESC (1999) – Plan de restauration des chiroptères.</p> <p>Liste Rouge UICN France, 2017</p>	<p>Les Mammifères de la région Nord – Pas-de-Calais – Distribution et écologie des espèces sauvages et introduites : période 1978-1999 (Fournier [Coord], 2000)</p> <p>Liste des espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF dans le Nord Pas-de-Calais (DIREN Nord – Pas-de-Calais, 2006)</p> <p>DUTILLEUL S., 2009 – Plan Régional de Restauration des Chiroptères du Nord-Pas-de-Calais : Période 2009 - 2013 – Coordination Mammalogique du Nord de la France, 95p.</p>

## 2.3 Patrimonialité

Selon le document du Ministère : « *On entend par espèce patrimoniale une espèce pour laquelle le niveau de rareté et des menaces la concernant est tel qu'il y a un doute sérieux quant à son maintien dans un bon état de conservation à l'échelle régionale lorsqu'elle subit une destruction ou une dégradation de son site de reproduction ou de son aire de repos. Globalement, lorsque la connaissance est suffisamment développée et caractérisée au niveau régional, il s'agit d'une espèce déterminante de zone naturelle d'intérêt écologique faunistique ou floristique (ZNIEFF), ou au moins rare à l'échelle régionale [...] et/ou proche de la menace ou menacée (correspondant aux statuts de menace selon la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature : NT = quasi menacée, VU = vulnérable, EN= en danger, CR = en danger critique d'extinction).* »

L'évaluation de la patrimonialité des espèces protégées impactées par le projet a pris en compte ces critères, tel que détaillé dans la grille de hiérarchisation suivante.

<b>Enjeu patrimonial</b>	Habitats d'intérêt communautaire prioritaire
	Habitats abritant des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe II de la DH ou annexe 1 de la DO) et menacées
	Habitats de grand intérêt écologique abritant des espèces animales protégées et très rares ou menacées au niveau national ou régional (CR)
	Habitats d'intérêt communautaire non prioritaire ou Zone humide fonctionnelle
	Habitats abritant des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe IV de la DH)
	Habitats abritant des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe II de la DH ou annexe 1 de la DO) et non menacées
	Habitats abritant des espèces végétales ou animales protégées et rares ou menacées au niveau national ou régional (EN)

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

	Habitats abritant des espèces végétales ou animales protégées et assez rares ou menacées au niveau régional (VU) ou Zone humide non fonctionnelle
<b>Enjeu non-patrimonial</b>	Habitats abritant des espèces végétales ou animales déterminantes de ZNIEFF Habitats abritant des espèces animales protégées mais non menacées (NT) ou menacées au niveau national (VU) et assez communes
	Habitats abritant des espèces protégées communes à très communes et non menacées (LC)

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 3. Zonage réglementaire

### 3.1 Sites Natura 2000

#### 3.1.1 Réglementation dans les sites Natura 2000

Le **réseau Natura 2000**, mis en place en application de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 dite « Oiseaux » (qui a remplacé la directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979) et de la directive 92/43/CE du 21 mai 1992 dite « Habitats », vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent ; il représente un élément essentiel de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et participe à l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

La structuration de ce réseau comprend :

- des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive « Habitats ».

Selon l'article L.414-4 du Code de l'environnement, les documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel ou le paysage susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs conséquences au regard des objectifs de conservation du site.

#### 3.1.2 Sites Natura 2000 concernés par le projet

Deux sites Natura 2000 (cartographie pages suivantes) interceptent l'aire d'étude élargie, dont un intercepte l'aire d'étude immédiate :

- ZSC FR3100485 « Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques et forêt de Guines » : ce site intercepte l'aire d'étude immédiate ;
- ZSC FR3100498 « Forêt de Tournehem et pelouses de la cuesta du pays de Licques » : ce site est présent dans l'aire d'étude élargie, à moins de 5 km du projet.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

### 3.1.2.1 ZSC FR3100485 « Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques et forêt de Guines »

#### ■ Présentation

Le site couvre une superficie totale de 661 ha répartie sur 23 communes.

Il regroupe l'ensemble des pelouses et un certain nombre de boisements de pentes typiques des coteaux crayeux marquant notamment les parties Nord des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques. Quelques dizaines d'hectares correspondant à des boisements de plateau sont également proposés.

#### ■ Habitats communautaires

Le Formulaire Standard des Données (FSD) recense les habitats naturels présentés dans le tableau ci-dessous :

Code - intitulé	Couverture	Superficie (ha)
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	1%	6,6
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	40%	264
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	< 0.01%	0
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	< 0.01%	0
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	20%	132

#### ■ Espèces communautaires

Le FSD recense 25 espèces visées à l'Annexe II de la directive « Habitats », dont :

- 1 insecte : le Damier de la Succise ;
- 5 chiroptères : le Murin des marais, le Grand Rhinolophe, le Petit Murin, le Murin à oreilles échancrées et le Grand Murin.

#### ■ Importance du site

Un réseau d'habitats représentatif de la diversité écologique des pelouses et des forêts peut être observée, du fait de la variabilité des situations topographiques et des types de sols :

- Pelouse à Succise des prés, Brachypode penné et Hippocrépide en ombelle des versants marneux exposés au Sud, en relation dynamique avec les différentes formes de Hêtraie-Frênaie nord-atlantique à Érable champêtre et Mercuriale vivace, type forestier à la flore herbacée et arbustive particulièrement riche en espèces et présentant sur ce site de nombreuses variations écologiques en relation notamment avec l'exposition ;
- Pelouse à Serpolet occidental et Fétuque hérissée, liée à des affleurements crayeux plus secs, correspondant aux dernières irradiations d'un type de végétation rarissime en Europe où il n'est connu que des coteaux du Boulonnais sous influence océanique (expositions Ouest à Sud-Ouest).

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

Les communautés préforestières et forestières liées à ce type de pelouse sont en général plus riches en espèces thermophiles (comme le Laurier des bois par exemple).

Des végétations forestières relevant de la directive « Habitats » sont également présentes (Hêtraie – Chênaie à Jacinthe des bois sous différentes variantes de sols plus ou moins humides et/ou plus ou moins acides notamment), confortant l'intérêt et l'originalité de ce site qui abrite en effet la plupart des stades et phases dynamiques intermédiaires entre les pelouses décrites précédemment et les différentes forêts des sols crayeux à limoneux (ourlets, fourrés, manteaux arbustifs, jeunes futaies, vieilles futaies, ...).

À noter de plus la présence de communautés arbustives à Genévrier commun voilant les pelouses calcicoles les plus anciennes et témoignant des pratiques pastorales ancestrales qui ont façonné ces coteaux crayeux ; ainsi, outre leur intérêt pour la flore (nombreuses espèces végétales sensibles liées à des milieux pauvres, dont près d'une dizaine d'orchidées) et les insectes notamment, ces coteaux montrent un intérêt historique et culturel indéniable.

Les espèces de l'annexe II de la Directive présentes sur le site sont des chauves-souris. Il s'agit du Grand Rhinolophe, du Murin des marais et du Murin à oreilles échancrées, une dizaine d'espèces de chauves-souris ayant été au total recensées au niveau des blockhaus où elles hibernent (communes de Clerques, Alembon et Tournehem-sur-la-Hem notamment).

### 3.1.2.2 ZSC FR3100498 – « Forêt de Tournehem et pelouses de la cuesta du pays de Licques »

#### ■ Présentation

Le site couvre une superficie totale de 443 ha répartie sur 4 communes.

Important massif forestier de la partie septentrionale des collines crayeuses de l'Artois, avec un relief relativement accidenté et des altitudes dépassant fréquemment 150 m, ce site s'inscrit dans une unité géologique, géomorphologique et géographique bien différenciée, puisqu'il s'agit d'une partie du « Pays de Licques ».

#### ■ Habitats communautaires

Le FSD recense 3 habitats d'intérêt communautaire tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Code - intitulé	Couverture	Superficie (ha)
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	0,18%	0,81
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	9,63%	43,45
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	73,69%	336,33

#### ■ Espèces communautaires

Aucune espèce inscrite à l'Annexe II de la directive « Habitats » n'est mentionnée dans le FSD.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

#### ■ Importance du site

Ce territoire est représentatif de la partie septentrionale des collines crayeuses de l'Artois, au caractère atlantique marqué, malgré la présence d'éléments floristiques plus continentaux, qui témoignent de conditions microclimatiques contrastées du fait d'un relief relativement accidenté et d'altitudes dépassant fréquemment 150 m.

- La Forêt domaniale de Tournehem

La Forêt domaniale de Tournehem représente un important massif boisé, abritant des habitats forestiers essentiellement neutroclines à neutrocalcicoles, typiques des craies sénoniennes et turoniennes coiffées de limons argilo-sableux sur les plateaux et les versants peu pentus.

Ces habitats forestiers présentent différentes sous-associations et variantes écologiques, ainsi que des sylvofaciès diversifiés. Ils se singularisent par la présence d'espèces de grande valeur patrimoniale en aire disjointe (Cardamine à bulbilles [*Cardamine bulbifera*], rare à l'échelle française et Alisier blanc [*Sorbus aria*], rarissime à l'Ouest). Les boisements établis sur les pentes fortes sont particulièrement remarquables du fait de leur histoire (ancienne propriété des hospices) ; leur gestion extensive a permis le maintien d'une strate arbustive très riche et diversifiée. La plupart des communautés forestières existantes ou masquées (peuplements de substitution) relèvent de la directive « Habitats ».

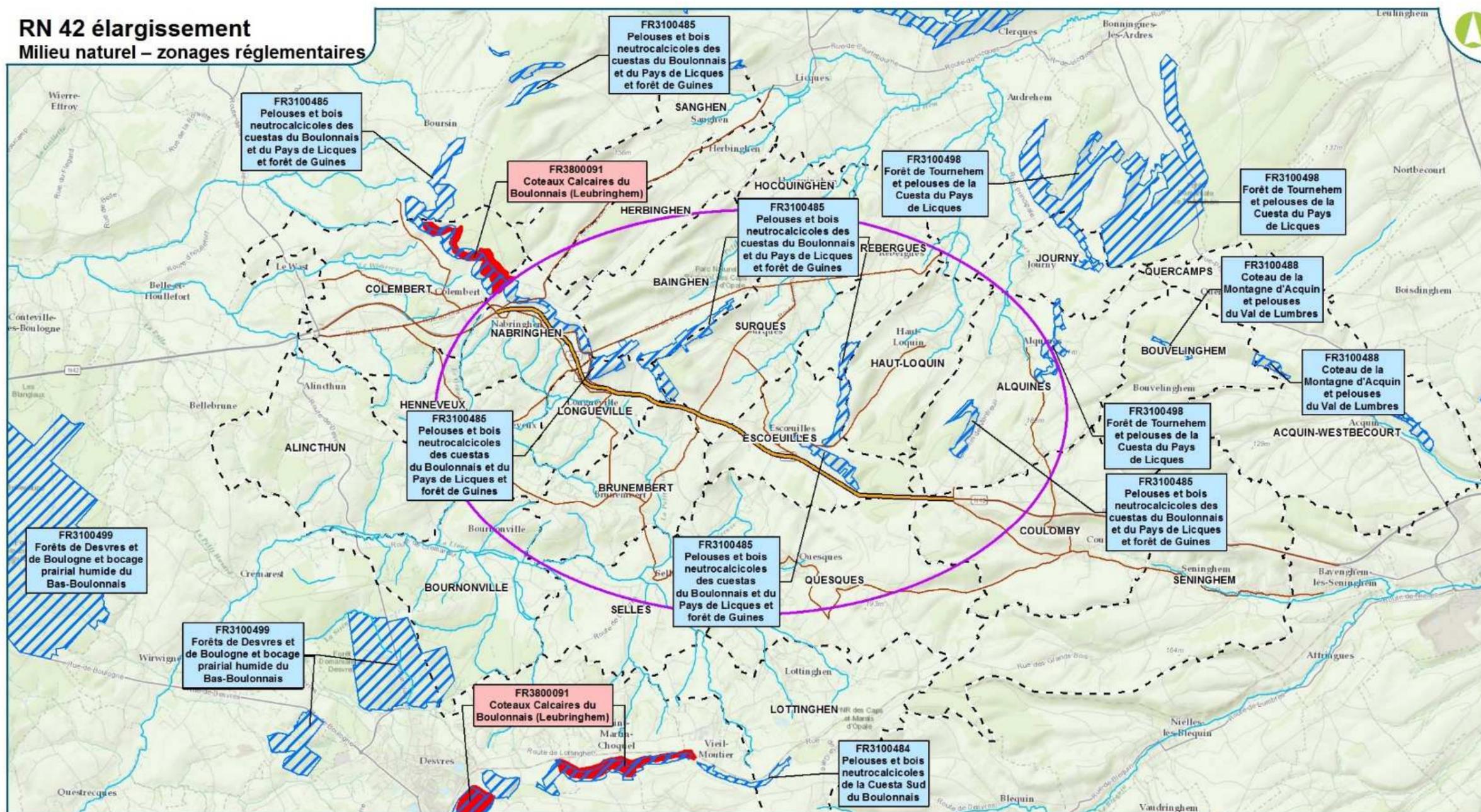
- Les pelouses de la cuesta et les habitats associés

En lisière Nord, Ouest et Sud-Ouest de la forêt de Tournehem s'étendent de vastes coteaux abrupts festonnés, occupés par un ensemble pelousaire typique de la partie orientale de la cuesta du Pays de Licques (série calcicole marnicole et série calcicole mésophile à mésoxérophile), avec les différents stades dynamiques de chaque série particulièrement bien développés (pelouses-ourlets, ourlets, manteaux en contact avec les boisements neutro-calcicoles).

Cet ensemble pelousaire par sa richesse en orchidées (diversité spécifique et importance des populations), le maintien d'un contingent significatif d'espèces rares des pelouses mésophiles [Hippocrévide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) ...] et par l'existence de lisières thermophiles [Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*), Ancolie commune (*Aquilegia vulgaris*) ...], est d'un intérêt majeur.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## RN 42 élargissement Milieu naturel – zonages réglementaires



### Légende :

- Projet d'élargissement de la RN 42
- Cours d'eau
- Réseau routier
- Limite communale
- Aire d'étude élargie

### Zonages réglementaires :

- Natura 2000, SIC
- APPB



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE



Date : 13/12/2017

0 0.5 1 2  
Kilomètres

Fond de plan : OpenStreetMap



Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

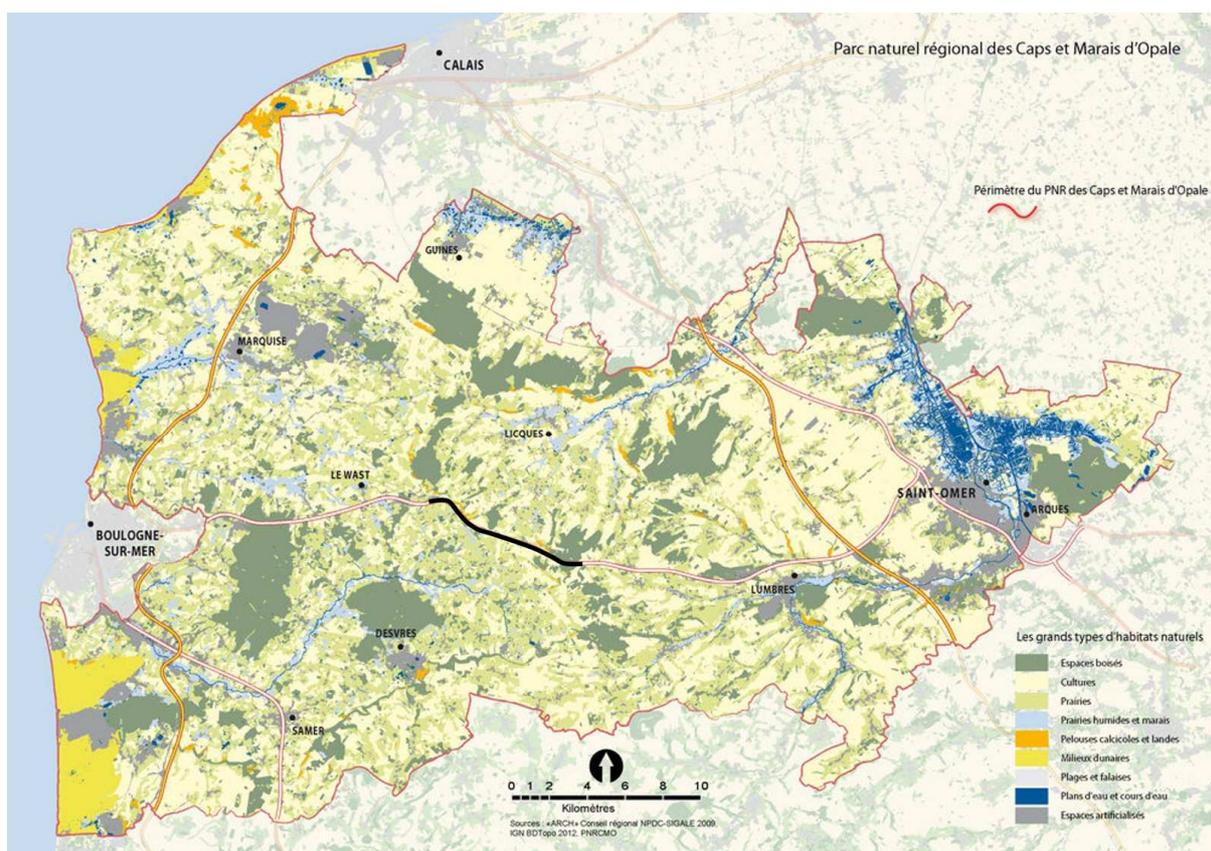
## 3.2 Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale



Le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'étend sur 132 500 hectares, sur 157 communes et 20 000 habitants. Le parc abrite 80% de la biodiversité régionale.

La variété des milieux naturels sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'explique par la diversité géologique de son sous-sol. Près de 80 % des espèces animales et végétales recensées dans tout le Nord – Pas-de-Calais peuvent être observées en Caps et Marais d'Opale.

La biodiversité et les paysages des Caps et Marais d'Opale constituent un patrimoine exceptionnel, dont la valeur reconnue au niveau international est à l'origine de la création du Parc naturel régional.



Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 3.3 Zonages ZNIEFF

Contrairement aux zones Natura 2000, la présence de ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire directe, mais indique la présence d'espèces ou d'association d'espèces à fort intérêt patrimonial.

L'aire d'étude élargie intercepte huit ZNIEFF de type I et quatre ZNIEFF de type II. Le chapitre suivant présente ces différentes ZNIEFF, ainsi que les espèces déterminantes concernées.

### 3.3.1 ZNIEFF de Type I

#### 3.3.1.1 310007261 : Les Bois Court-Haut, Bois Roblin, Bois Fort-taille, Bois du Locquin, Bois de la Longue rue et leurs lisières

Cet ensemble forestier de faible superficie s'intègre dans un grand complexe de bois et bosquets (plus de 2 000 ha) formant la couronne boisée de Licques. Il marque le revers méridional de la cuesta du pays de Licques, en contact direct avec la grande dépression du Boulonnais. Il s'agit de forêts de feuillus en lisière desquelles subsistent quelques pelouses calcicoles sur coteaux crayeux. Ce sont la géomorphologie festonnée et la diversité géologique qui sont responsables de la richesse phytocénotique du site, en permettant l'expression de plusieurs types forestiers et des végétations qui leur sont associées.

En ce qui concerne la faune, quatre espèces déterminantes ont été observées dans cette ZNIEFF : deux de Rhopalocères et deux d'Oiseaux. L'Hespérie du chiendent (*Thymelicus acteon*) et le Demi-deuil (*Melanargia galathea*). Le Busard Saint-Martin et la Bondrée apivore, tous deux inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, sont nicheurs possibles sur le site

#### 3.3.1.2 310007263 : Pelouses crayeuses de Nabringhen et Mont St-Sylvestre

Ces pelouses appartiennent au vaste ensemble écologique linéaire constitué par la cuesta du Boulonnais. Cet ensemble de pelouses calcicoles marque le rebord septentrional de la « falaise » de craie enserrant la cuvette herbagère du Bas Boulonnais. Il s'agit d'un des éléments majeurs du complexe des pelouses de la cuesta du

Boulonnais dont l'intérêt floristique et phytocénotique est ici associé à un intérêt géologique et géomorphologique exceptionnel. L'originalité et la valeur du site sont illustrées par toute une série de végétations calcicoles dont de remarquables pelouses rases et lisières herbacées thermophiles hébergeant un cortège de plantes particulièrement rares ou menacées à l'échelle régionale.

Au total, cette ZNIEFF compte une dizaine de végétations déterminantes. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles ces pelouses sont intégrées au réseau Natura 2000 (« Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques et forêt de Guînes »).

L'essentiel de l'intérêt faunistique du site se concentre sur les coteaux au sud-est de la ZNIEFF ainsi que sur le fond de vallée. Cet ensemble de pelouses calcicoles accueille huit espèces déterminantes de Rhopalocères fréquentant des milieux ouverts ou semi-ouverts. Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), inscrit en Annexe II de la Directive Habitats et protégé au niveau national, a été observé sur le site en 2000. L'Hespérie des sanguisorbes (*Spialia sertorius*), le Point-de-Hongrie (*Erynnis tages*) sont

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

également connus. Les ruisseaux de la vallée et leurs annexes abritent deux espèces déterminantes remarquable d'Amphibiens pour la Région, dont le Triton crêté, et la Rainette arboricole.

### 3.3.1.3 310030058 : Bocage d'Henneveux

Cette ZNIEFF présente un paysage bocager typique du Bas-Boulonnais, avec un profil géomorphologique nettement vallonné et un réseau dense de petits ruisseaux prenant naissance dans les zones de résurgences générées par la superposition étroite des couches géologiques.

Le réseau de haies est l'un des mieux conservés du Boulonnais et le parcellaire a encore des caractéristiques traditionnelles, avec de petites parcelles à la géométrie calquée sur le profil topographique du territoire.

Les menaces majeures sur le site sont le mitage dû à l'extension des villages et l'intensification agricole entraînant à la fois la surexploitation des parcelles les plus rentables et l'abandon des parcelles les plus difficilement exploitables, lesquelles sont généralement plantées de feuillus.

La plus grande originalité de ce site réside dans l'existence de petites zones de suintement qui présente souvent un profil dominé par un petit talus sableux permettant l'expression d'un cortège mixte acidophile et mésophile.

### 3.3.1.4 310007262 : Bois de Haut, Bois de l'Enclos et coteaux adjacents

Les Bois de Haut, Bois de l'Enclos et coteaux adjacents sont situés sur l'escarpement crayeux du Haut-Boulonnais. Ils constituent un écosystème forestier de faible superficie mais sont associés à des pelouses crayeuses. Cet ensemble de grand intérêt s'intègre dans un vaste réseau de bois et bosquets formant la couronne boisée du pays de Licques. Site d'interface entre le Boulonnais et le pays de Licques, représentant un double corridor biologique. Le premier, d'axe global Nord-Sud est matérialisé par la cuesta du Boulonnais et permet la circulation des espèces calcicoles. Le second, d'axe global Sud-Ouest / Nord-Est est constitué par les boisements et permet la pénétration depuis la côte vers le pays de Licques.

L'essentiel de l'intérêt du site (plus de 30 taxons déterminants dont 15 protégés et 13 syntaxons déterminants de ZNIEFF) se concentre sur les coteaux crayeux, en particulier au lieu-dit « la Warenne ».

### 3.3.1.5 310013276 : Mont de Brunembert et Coteau de Quesques

Le Mont de Brunembert est prolongé par le coteau de Quesques. Cette côte présente la particularité d'être entaillée par un vallon boisé très profond, la Fosse de la Creuze, qui donne naissance à plusieurs sources alimentant de petits ruisseaux s'écoulant vers le bocage herbager de Quesques. Les versants sont occupés par une mosaïque de cultures, de prairies pâturées, de prairies fauchées, de fourrés et de boisement calcicoles.

L'autre originalité du site est la creuse boisée qui donne naissance à plusieurs sources, permettant ainsi le développement de végétations inféodées aux ambiances hygrosclérophiles et aux milieux humides.

Au final, cette ZNIEFF présente un grand intérêt phytocénotique grâce à sa diversité de milieux. Elle englobe au moins 13 végétations et une vingtaine de taxons déterminants de ZNIEFF.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

### 3.3.1.6 310013682 : Les Monts d'Audrehem

Ce coteau de craie marneuse turonienne représente la branche est de la cuesta du Pays de Licques. Encore en partie pâturés, les Monts d'Audrehem et les côteaux de Journy offrent un paysage tout à fait particulier où se côtoient diverses végétations herbacées et arbustives calcicoles: pelouses rases pionnières à plus évoluées mais très diversifiées et typiques du domaine nord-atlantique.

Cette diversité phytocénotique (au moins 6 habitats déterminants) et cette qualité de la flore (une vingtaine d'espèces déterminantes de ZNIEFF, dont 12 protégées au niveau régional), associées à une bonne représentativité des différentes communautés végétales confèrent à ce site un intérêt écologique important.

Le vaste coteau qui constitue la ZNIEFF Les Monts d'Audrehem accueille la faune spécifique à ce milieu, complétée par des espèces pré-forestières et forestières liées à la situation du site en lisière de la Forêt domaniale de Tournehem (ZNIEFF 033-09) et du Bois du Tertre. Trois espèces déterminantes de Rhopalocères y ont été observées. Une espèce déterminante de Reptile est présente sur le site : la Vipère péliade.

### 3.3.1.7 310013273 : Complexe de vallées sèches et de bois autour de Bouvelinghem

Cette vaste ZNIEFF au relief vallonné, en marge du pays de Licques, possède les caractéristiques remarquables des collines crayeuses du Haut Artois.

On peut y observer un complexe boisé avec un bel exemple des diverses potentialités forestières des hautes terres artésiennes, avec de nombreux gradients d'hygrophilie et de trophie au sein des forêts. Ces paysages ont également été façonnés par les activités humaines : il est possible d'observer des vestiges d'anciens parcours pastoraux avec la présence de pelouses calcicoles.

Au total, cette ZNIEFF abrite une vingtaine de taxons et au moins huit végétations déterminants de ZNIEFF.

Le site présente également un intérêt au regard de la faune, avec une espèce déterminante de Chiroptères : la Noctule commune.

### 3.3.1.8 310030108 : Le Mont de Surques et le bois du Val

Le bois du Val et le Mont de Surques sont situés sur l'escarpement crayeux du Haut-Boulonnais. Ils constituent un écosystème forestier relictuels de faible superficie mais sont associés à des pelouses et prairies calcicoles. Cet ensemble d'intérêt écologique non négligeable s'intègre dans un vaste réseau de bois et bosquets formant la couronne boisée du pays de Licques.

Au total, quatorze espèces végétales et sept végétations déterminantes de ZNIEFF ont été recensées.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

### 3.3.2 ZNIEFF de type II

#### 3.3.2.1 310013272 : la Vallée du Bléquin et les Vallées sèches adjacentes au Ruisseau d'Acquin

La Vallée du Bléquin et les vallées sèches adjacentes au Ruisseau d'Acquin se situent sur les marges septentrionales du Haut-Pays d'Artois, en bordure des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques. La Vallée du Bléquin et les vallées sèches adjacentes au Ruisseau d'Acquin constituent un vaste ensemble écologique associant de nombreux habitats interdépendants dans leur fonctionnement : Haies, talus boisés, pelouses et prairies calcicoles, bois et bosquets, cours d'eau et prairies alluviales.

Les potentialités faunistiques de cette zone sont très importantes dans le contexte particulier de collines crayeuses boisées en contact avec le Boulonnais et le Pays de Licques.

#### 3.3.2.2 310007276 : le complexe bocager du Bas-Boulonnais et de la Liane

La Vallée du Bléquin et les vallées sèches adjacentes au Ruisseau d'Acquin se situent sur les marges septentrionales du Haut-Pays d'Artois, en bordure des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques. La Vallée du Bléquin et les vallées sèches adjacentes au Ruisseau d'Acquin constituent un vaste ensemble écologique associant de nombreux habitats interdépendants dans leur fonctionnement : Haies, talus boisés, pelouses et prairies calcicoles, bois et bosquets, cours d'eau et prairies alluviales.

Les potentialités faunistiques de cette zone sont très importantes dans le contexte particulier de collines crayeuses boisées en contact avec le Boulonnais et le Pays de Licques.

#### 3.3.2.3 310013274 : la Boutonnière de Pays de Licques

Le complexe bocager du Bas Boulonnais et de la Liane s'étend entre Saint-Martin-Boulogne et Saint-Léonard à l'Ouest et Quesques et Lottinghen à l'Est. Il correspond à la cuvette herbagère du Bas Boulonnais. Enerré par la cuesta crayeuse du Haut Boulonnais, le complexe bocager et forestier du Bas Boulonnais et de la Liane correspond à un vaste ensemble écosystémique unique au niveau régional. Il se compose d'une mosaïque d'herbages ombragés de haies aux structures très diverses et ponctuées de mares et de vieux arbres.

Une exceptionnelle diversité floristique et phytocoenique caractérise ce vaste ensemble écologique dont l'originalité est très grande dans le contexte régional. Seul bocage à affinité atlantique marquée, ce site se caractérise par des haies aux physionomies et à la composition végétale variées.

#### 3.3.2.4 310013721 : la Cuesta du Boulonnais entre Neufchâtel-Hardelot et Colembert

Petite région naturelle très particulière par sa structure géologique, la boutonnière du Pays de Licques marque la fin de l'anticlinal de l'Artois.

Ces milieux peu marqués par les perturbations humaines recèlent une faune riche et diversifiée comme l'attestent la composition de l'avifaune et la présence de prédateurs variés et abondants.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

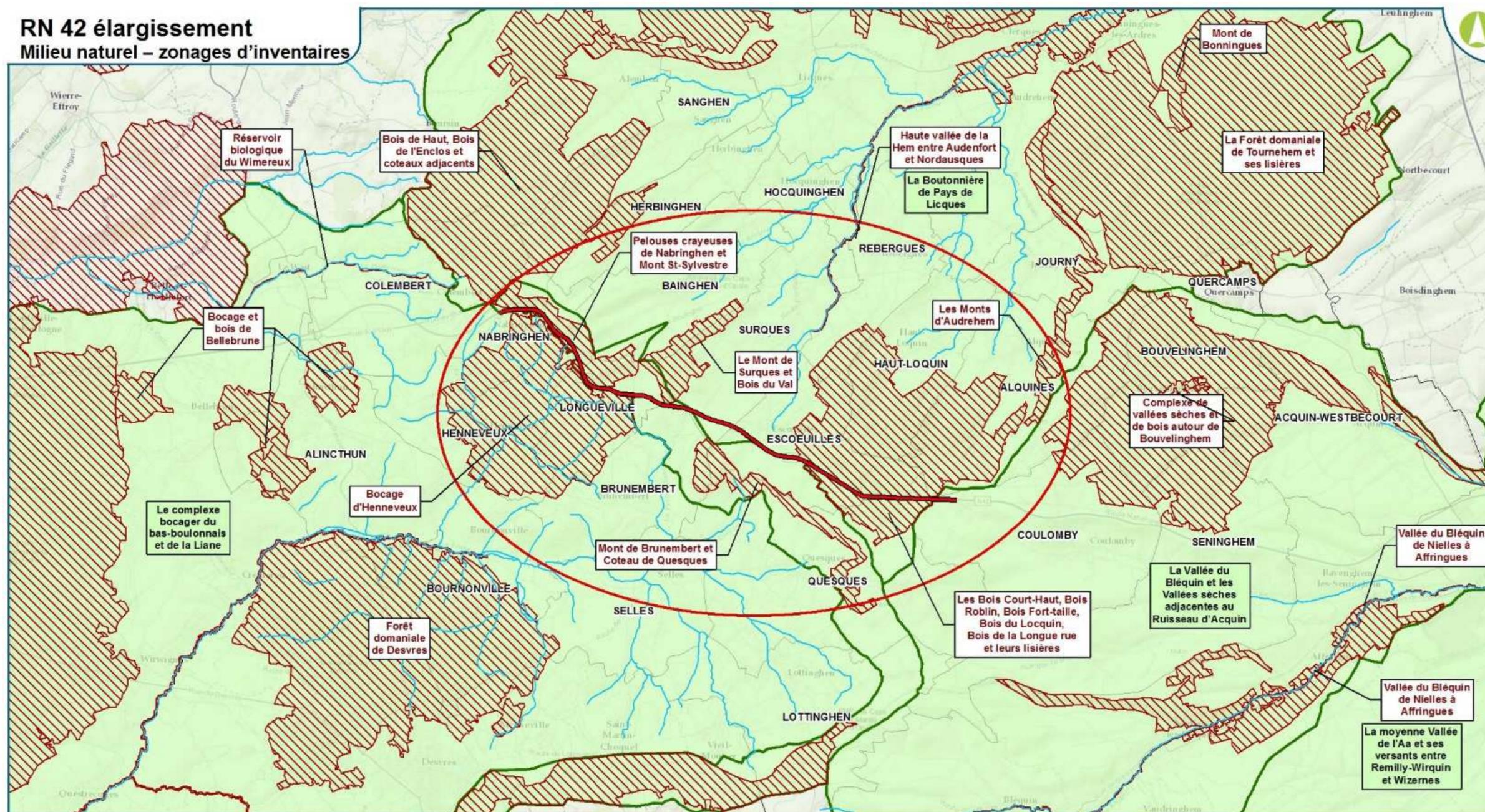
### 3.4 Sites en maîtrise foncière ou en gestion en faveur de la biodiversité

Deux autres zonages du patrimoine naturel sont présents au sein de l'aire d'étude élargie :

- un site en gestion par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : **le coteau de Nabringhen** ;
- un site en gestion par le Syndicat Mixte Eden 62 au titre des Espaces Naturels Sensibles : **le Mont Saint-Sylvestre**.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## RN 42 élargissement Milieu naturel – zonages d’inventaires



### Légende :

- Projet d'élargissement de la RN 42
- Cours d'eau
- Aire d'étude élargie
- Limite communale

### Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique :

- Znieff de type 1
- Znieff de type 2



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE



Date : 13/12/2017

0 0,5 1 2  
kilomètres

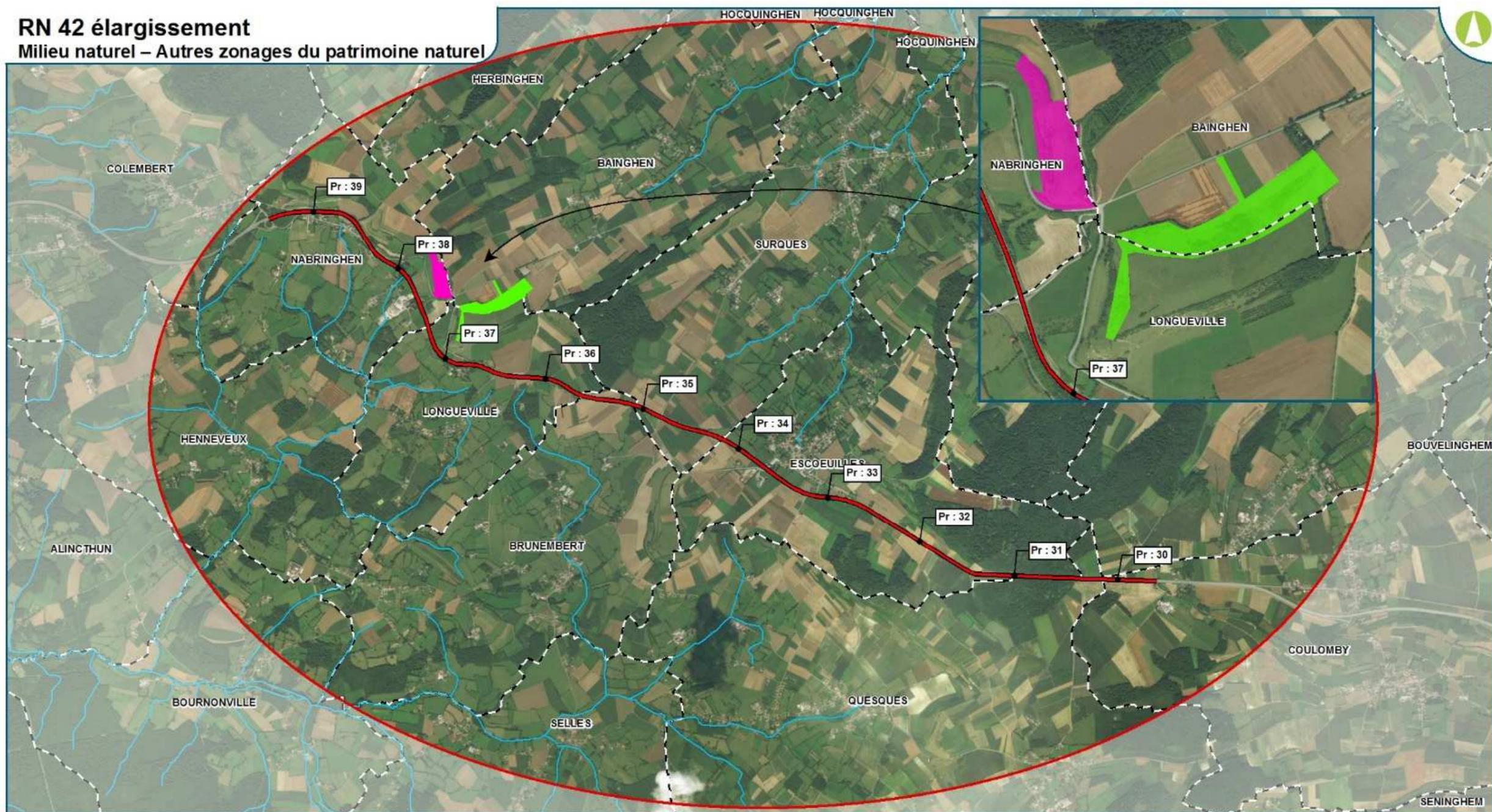
Fond de plan : OpenStreetMap



Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## RN 42 élargissement

### Milieu naturel – Autres zonages du patrimoine naturel



#### Légende :

- Projet d'élargissement de la RN 42
- Cours d'eau
- Limite communale
- Aire d'étude élargie

#### Sites à maîtrise foncière ou en gestion en faveur de la biodiversité :

- Coteau de Nabringhen
- Mont Saint-Sylvestre



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE



Date : 13/12/2017

0 250 500 1 000  
Mètres

Fond de plan : OpenStreetMap



Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

### 3.5 Synthèse des zonages du patrimoine naturel

En synthèse, au sein de l'aire d'étude élargie, sont retrouvés :

- deux sites Natura 2000 (Zones Spéciales de Conservation au titre de la Directive « Habitats ») ;
- le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- des zonages d'inventaires du patrimoine naturel :
  - 4 ZNIEFF de type II, toutes traversées par la RN42 ;
  - 8 ZNIEFF de type I, dont trois traversées par la RN42.
- deux sites en maîtrise foncière ou en gestion en faveur de la biodiversité :
  - le Coteau de Nabringhen ;
  - le Mont Saint-Sylvestre.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 4. Continuités écologiques

### 4.1 Rappel du contexte national

La trame verte et bleue est mise en œuvre réglementairement par le Grenelle de l'Environnement au travers deux lois :

- la loi du 3 août 2009 de « programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dite Grenelle I), annonce la réalisation de la trame verte et bleue dont l'objectif est de stopper la perte de biodiversité ;
- la loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » (dite Grenelle II), inscrit la trame verte et bleue dans le Code de l'Environnement et dans le Code de l'Urbanisme, définit son contenu et ses outils de mise en œuvre : orientations nationales, schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

La trame verte est définie dans le cadre du Grenelle de l'environnement comme un « outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales ». Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et plans d'eau.

L'objectif de la trame verte et bleue est d'assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels et dans les milieux aquatiques pour permettre notamment la circulation des espèces sauvages.

Concrètement, caractériser la trame verte et bleue consiste à identifier à la fois les noyaux ou cœurs de biodiversité et les espaces que pourront emprunter la faune et la flore sauvages pour communiquer et échanger entre ces cœurs de nature.

Les objectifs assignés à la trame verte et bleue sont définis dans le code de l'environnement depuis la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010. L'objectif principal est « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. »

A cette fin, les trames vertes et bleues contribuent à :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 4.2 Rappel du contexte régional et objectifs

En Nord-Pas-de-Calais, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique a pris le nom de Schéma Régional de Cohérence Écologique Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB). Il repose sur l'actualisation du Schéma Régional d'orientation Trame Verte et Bleue (SR-TVB), validé en 2006, préexistant à l'obligation réglementaire d'établir dans chaque région un SRCE.

Le SRCE-TVB Nord-Pas-de-Calais a été adopté le 16 juillet 2014 par le Préfet de région, après approbation par le Conseil régional. Il présente un réseau de continuités écologiques d'importance régionale à maintenir et à reconstituer pour que les espèces animales et végétales puissent assurer leur cycle de vie.

Depuis janvier 2017, ce document de planification est invalidé, en raison de l'annulation de la délibération du Conseil régional du Nord Pas-de-Calais approuvant le Schéma Régional de Cohérence Écologique et de l'arrêté portant adoption de ce document (jugement du 26 janvier 2017 du Tribunal administratif de Lille).

Cependant, même annulé, les données résultant de son élaboration et approbation initiale demeurent une source de connaissance des continuités écologiques. Le présent rapport y fait donc référence.

Le SRCE–TVB, s'inscrivant dans la continuité de la démarche régionale Trame Verte et Bleue, adopte une double approche : celle des écosystèmes tels que le prévoit les textes de loi relatifs à l'élaboration des SRCE et celle des éco-paysages, approche fondamentale de la démarche TVB de la région qui a souhaité territorialiser les enjeux pour une meilleure appropriation par les acteurs locaux.

Ainsi, le SRCE-TVB présente des enjeux et objectifs à la fois au niveau de 10 « sous-trames milieux » et au niveau d'une vingtaine d'éco-paysages. En complément, le SRCE-TVB présente également des pistes d'actions en faveur des espaces à renaturer, afin d'améliorer la qualité globale de la matrice en termes de biodiversité.

Dans ce cadre, plusieurs catégories d'espaces ont été identifiées :

- les réservoirs de biodiversité (ou réservoirs biologiques) : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de population d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces » ;
- les corridors écologiques : qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie ;
- les espaces à renaturer : ils correspondent à des espaces caractérisés par une grande rareté de milieux naturels et de corridors écologiques (voire leur absence). Ils constituent de vastes superficies impropres à la vie sauvage diversifiée, correspondant à des zones de cultures exploitées de manière intensive. Au-delà des aspects écologiques, ces territoires connaissent des problèmes de pérennité des ressources naturelles telles que la qualité de l'eau ou l'érosion des sols. En parallèle, il s'agit aussi de territoires à forte densité de population où la demande d'espaces naturels ou de détente est d'autant plus forte.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 4.3 Continuités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude élargie

Les continuités écologiques font l'objet de plusieurs analyses menées à des échelles différentes et présentées dans divers schémas territoriaux. Sur le secteur concerné, au moins deux documents faisant référence peuvent être cités :

- la Charte du Parc naturel régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale qui identifie, à l'échelle du territoire du Parc, les espaces à haute valeur patrimoniale à pérenniser, dont notamment les cœurs de biodiversité et les continuités naturelles ;
- le schéma Trame Verte et Bleue du Pays du Boulonnais, réalisé par le PNR des Caps et Marais d'Opale en 2013. Ce document replace les enjeux cités précédemment, à l'échelle du territoire concerné.

Par ailleurs, le présent rapport s'appuie sur les données utilisées pour l'élaboration et l'approbation initiale (juillet 2014) du SRCE-TV.B.

### 4.3.1 Réservoirs écologiques

Ce tableau présente les réservoirs écologiques présents sur l'aire d'étude élargie et qui sont recensés comme unité de la trame verte et bleue régionale du SRCE-TV.B.

Unité de la Trame Verte et Bleue régionale au sein de l'aire d'étude élargie	Sous-trame
Bocage d'Henneveux	Prairies et/ou bocages
Bois Court- Haut, Bois Roblin, Bois Forte Taille, Bois du Locquin, Bois de la Longue Rue et leurs lisières	Forêts
Bois du Val	Coteaux calcaires
Coteau de Longueville et Brunembert	Coteaux calcaires, Forêts
Coteaux de Nabringhen	Coteaux calcaires
Bocage de Bellebrune	Prairies et/ou bocages, forêts
Bois de Bellebrune et Bois Allée	Forêt
Bois de Haut, Bois de l'Enclos et coteaux adjacents	Forêt, coteaux calcaires
Bois des Monts, Mont Graux, Mont Hulin et ancienne carrière du Mont Pelé à Desvres	Coteaux calcaires
Bois d'Hermelinghen	Coteaux calcaires
Complexe de vallées sèches et de bois autour de Bouvelinghen	Forêts
Coteau d'Alquines	Coteaux calcaires
Coteau de Quesques	Coteaux calcaires
Coteau de Quesques et Lottinghen	Coteaux calcaires
Coteau du Mont de Surques	Forêts
Coteau d'Herbinghen	Coteaux calcaires
Coteaux du Mont Sauret	Coteau calcaires
Forêt domaniale de Desvres et ses lisières	Forêts
Haute Vallée de la Hem entre Audenfort et Nordausques	Zones humides
Les bois Court- Haut, Bois Roblin, Bois Forte Taille, Bois du Locquin, Bois de la Longue Rue et leurs lisières	Coteaux calcaires
Mont de Brunembert	Coteaux calcaires
Mont de Brunembert et Coteau de Quesques	Coteaux calcaires
Mont d'Eclémy	Forêt
Monts d'Audrehem	Coteaux calcaires
Réservoir biologique de la Liane	Forêts
Réservoir biologique du Wimereux	Prairies et/ou bocages
Vallée du Bléquin de Nielles à Affringues	Coteaux calcaires
Vallée du Wimereux entre Wimille et Belle et Houlefort	Prairies et/ou bocages

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

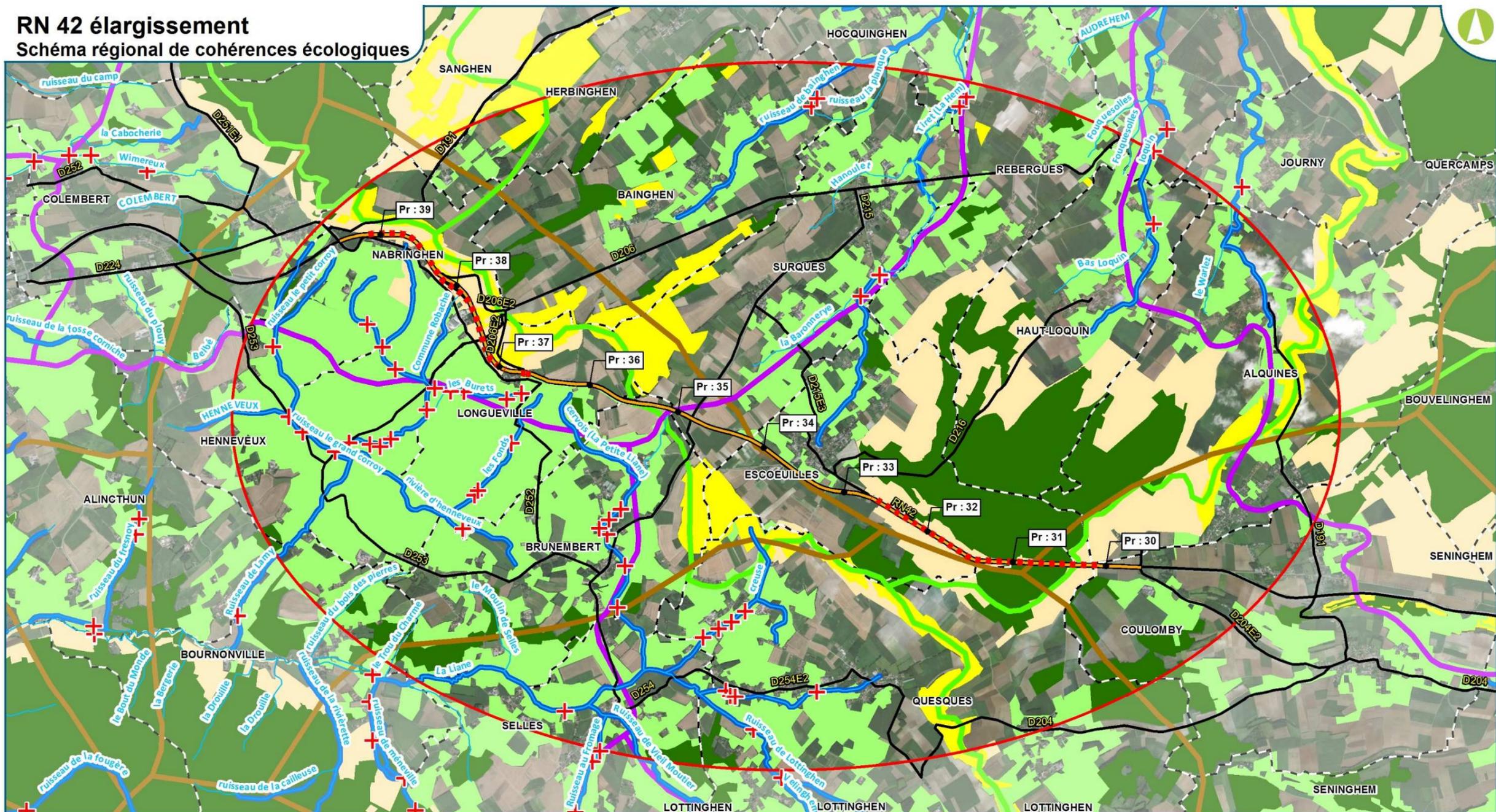
### 4.3.2 Corridors écologiques

Plusieurs corridors écologiques, identifiés dans le SRCE–TVB, sont localisés dans l'aire d'étude élargie. Ceux-ci relient plusieurs réservoirs de biodiversité appartenant à quatre sous-trames différentes :

- Sous-trame « forêt » caractérisée principalement au sein de l'aire d'étude élargie par la présence :
  - de la forêt domaniale de Desvres ;
  - du Bois de l'Enclos de Haut ;
  - du Bois de Gourt-Haut...
- Sous-trame « pelouses calcicoles » représentée principalement au sein de l'aire d'étude élargie par :
  - Mont de Brunembert, coteau de Quesques ;
  - Mont Savary, côte de Verlingue et Mont Dauphin, Coteaux d'Alquines, etc.
- Sous-trame « prairies et/ou bocages » représentée notamment par les prairies de la vallée du Wimereux et les bocages de Bellebrune ou d'Henneville ;
- Sous-trame « rivières » caractérisée par la présence de plusieurs réseaux de ruisseaux sillonnant l'aire d'étude élargie. C'est le cas entre-autres du ruisseau de Lamy, la Petite Liane (Selles), le Wimereux, Sainte-Marguerite (Nabringhen).

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## RN 42 élargissement Schéma régional de cohérences écologiques



### Légende :

- Projet d'élargissement de la RN 42
- Cours d'eau
- Réseau routier
- Limite communale
- Aire d'étude élargie

### Réservoirs de biodiversité :

- Forêts
- Coteaux calcaires
- Prairies et/ou bocage
- Zones humides
- Autres milieux

### Corridors écologiques :

*Corridors avérés à remettre en bon état*

Cours d'eau

*Corridors potentiels à remettre en bon état*

Forestier

Côteaux calcaires

Prairies et/ou bocage

### Zones et éléments de conflit :

Point de conflit

Zone de conflit



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE



Date : 15/04/2019

0 250 500 1 000  
Mètres

Fond de plan : OpenStreetMap



Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 4.4 Trame écologique du PNR des Caps et Marais d'Opale

### 4.4.1 Cœur de biodiversité et autres espaces à préserver

La trame écologique du PNR fait état de « réservoirs » de biodiversité de plusieurs natures, à savoir :

- des cœurs de biodiversité à préserver de type « pelouses calcicoles » qui intersectent la RN42 ;
- des espaces bocagers à haute fonctionnalité écologique à maintenir et à renforcer sur la majeure partie de la section.

A noter également, la présence de cœurs de biodiversité « forestiers » au sein de l'aire d'étude élargie.

### 4.4.2 Corridors écologiques

D'après la trame écologique du PNR, plusieurs types de corridors concernent l'aire d'étude :

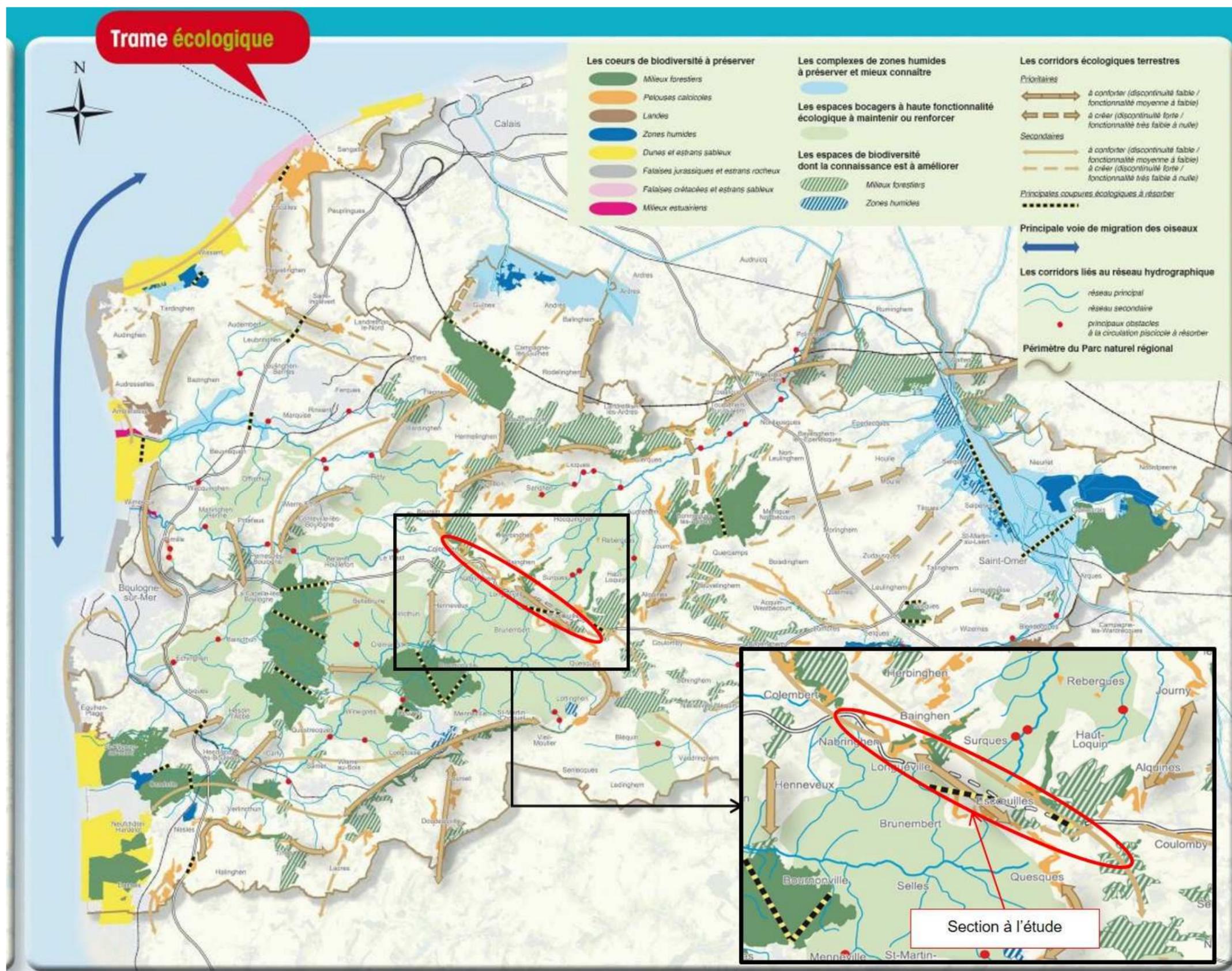
- trois corridors écologiques à conforter (discontinuité faible / fonctionnalité moyenne à faible) ;
- un corridor écologique à créer (discontinuité forte / fonctionnalité très faible à nulle) ;
- des corridors liés au réseau hydrographique.

La trame met aussi en évidence la présence de « discontinuités » et « coupures » au sein de ces corridors écologiques entre-autres représentés par la RN42.

### 4.4.3 Espaces de biodiversité dont la connaissance est à améliorer

Des espaces de biodiversité dont la connaissance est à améliorer de type « forestier » intersectent l'extrémité Est de la section de la RN42 concernée par la présente étude. En outre, un espace de type « zone humide » est également présent au sein de l'aire d'étude élargie.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0



Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 4.5 Trame Verte et Bleue du Pays du Boulonnais

### 4.5.1 Cœurs de biodiversité et autres espaces à préserver

Au niveau de la section à l'étude de la RN42, plusieurs cœurs de biodiversité de la TVB de Pays Boulonnais sont à signaler :

- deux **cœurs de biodiversité « forestiers »** correspondant au Bois du Court-Haut et boisements connexes, ainsi qu'au Bois du Val ;
- **un espace bocager à haute fonctionnalité écologique Boulonnais à préserver** qui suit le linéaire de la RN42.

Un troisième cœur de biodiversité forestier, plus éloigné de l'aire d'étude immédiate, est situé sur la commune de Colembert.

On notera également la présence au sein de l'aire d'étude élargie d'un certain nombre de cœurs de biodiversité « pelousaires », une dizaine de sites de biodiversité Boulonnais à préserver « zone humide » ainsi que d'un espace de biodiversité forestier Boulonnais dont la connaissance est à améliorer.

### 4.5.2 Corridors écologiques

Deux types de **corridors terrestres Boulonnais à conforter** intersectent la section à l'étude de la RN42. Il s'agit de corridors de type « pelouse calcicole » et de type « forestier ».

On note également le long de la RN42 la présence d'un périmètre destiné à la création d'un corridor écologique (zone à forte discontinuité).

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 5. Habitats naturels

Les données bibliographiques concernant les habitats naturels sont issues de la synthèse des sources suivantes :

- ARCH : Cartographie des habitats naturels 2013

Les données extraites du projet ARCH<sup>1</sup> sur l'aire d'étude immédiate permettent de recenser 23 habitats.

Habitats	Surface (en ha)
Abords routiers	17,119
Bandes enherbées	0,12
Carrières abandonnées	0,131
Cultures	125,423
Eaux douces	0,09
Forêt caducifoliée	30,023
Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	0,775
Fourrés	4,335
Friches	0,252
Jeunes plantations	3,23
Pâtures mésophiles	20,152
Plantations de conifères	0,133
Plantations de peupliers	0,431
Plantations indéterminées	8,55
Prairies à fourrage des plaines	28,029
Prairies améliorées	1,698
Prairies humides	0,939
Prairies mésophiles	10,912

<sup>1</sup> Le projet ARCH permet la cartographie des habitats naturels sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais (données mises à disposition par la Région Hauts-de-France).

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

Habitats	Surface (en ha)
Réseau ferré	0,338
Réseau routier	32,994
Steppes et prairies calcaires sèches	9,439
Vergers	0,635
Villes, villages et sites industriels	23,962

- Occupation du sol 2009 sur le territoire du Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale ;
- Occupation du sol 2005 sur le territoire du Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale (cartographie des linéaires de haies).

Habitat
Eaux douces
Galets ou vasières non végétalisées
Communautés amphibiennes
Végétations aquatiques
Eaux courantes
Fourrés
Steppes et prairies calcaires sèches
Lisières humides à grandes herbes
Prairies humides
Prairies mésophiles
Pâtures mésophiles
Prairies à fourrage des plaines
Forêts caducifoliées
Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
Végétations de ceinture des bords des eaux
Prairies améliorées
Cultures
Bandes enherbées
Plantations indéterminées
Plantations de conifères
Plantations de peupliers

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<b>Habitat</b>
Jeunes plantations
Vergers
Parcs urbains et grands jardins
Villes, villages et sites industriels
Carrières en activité
Carrières abandonnées
Voies de chemin de fer, gares de triage et autres espaces ouverts
Friches
Lagunes et réservoirs industriels
Réseaux routiers
Abords routiers
Réseaux ferrés

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 6. Flore

Les données bibliographiques concernant la flore sont issues de la consultation des bases de données suivantes :

- Base de données DIGITALE du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI) : "DIGITALE (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage du Nord-Ouest de la France. Bailleul : Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2019 (Date d'extraction : 14/05/2019))" ;
- Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- Données du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale dont notamment les suivis naturalistes réalisés sur le site Natura 2000 n°12 à Nabringhen ;
- Inventaires menés par Biotope durant le diagnostic initial en 2015.

Ce tableau présente uniquement les espèces floristiques patrimoniales et protégées susceptibles d'être présentes sur l'aire d'étude immédiate du projet :

Nom scientifique	Nom français	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge NPdC	Rareté NPdC
<i>Alchemilla xanthochlora</i> Rothm., 1937	Alchémille vert jaune			LC	AR
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis bouffon			VU	
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal		x	VU	R
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie vulgaire		x	LC	R
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	Herbe à l'esquinancie			NT	AR
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Réglisse sauvage, Astragale à feuilles de Réglisse		x	LC	AR
<i>Avena pratensis</i> (L.) Dumort., 1868	Avoine des prés		x	NT	R
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée			LC	PC
<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre			NT	AR
<i>Campanula rotundifolia</i> L. subsp. <i>rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes			LC	AC
<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge			LC	PC
<i>Chrysanthemum segetum</i> L.	Chrysanthème des moissons			VU	PC
<i>Cirsium acaule</i> Scop., 1769	Cirse acaule, Cirse sans tige			LC	R
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux, Cirse aranéux			LC	PC
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé, Grand Conopode			LC	R

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

Nom scientifique	Nom français	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge NPdC	Rareté NPdC
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó, 1962	Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer		x	LC	AC
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	Carotte sauvage			NT	RR
<i>Euphrasia officinalis</i> L.	Petite euphrase			VU	RR
<i>Euphrasia officinalis</i> subsp. <i>campestris</i> (Jord.) Kerguélen & Lambinon, 1993	Euphrase des champs			VU	RR
<i>Euphrasia tetraquetra</i> (Bréb.) Arrond., 1863	Euphrase de l'ouest			NT	AR
<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons			LC	AR
<i>Festuca ovina</i> subsp. <i>guestfalica</i> (Boenn. ex Rchb.) K.Richt., 1890	Fétuque de Westphalie			NT	AR
<i>Gentianella amarella</i> (L.) Börner	Gentiane amère	x		VU	AR
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Peteron		x	NT	PC
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	Gentianelle d'Allemagne		x	VU	AR
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune			NT	C
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis à odeur de Bouc			LC	AR
<i>Hippophae rhamnoides</i> L. subsp. <i>rhamnoides</i>	Argousier			LC	PC
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle			NT	AR
<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	Hottonie des marais, Millefeuille aquatique			NT	AR
<i>Jacobaea aquatica</i> (Hill) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon aquatique			NT	AR
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses			LC	PC
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) Beauv.	Koélerie à crêtes			NT	AR
<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles			NT	AR
<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	Gesse sans vrille			VU	AR
<i>Lathyrus sylvestris</i> L., 1753	Gesse des bois		x	LC	PC
<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre	Petite spéculaire			CR	RR
<i>Loncomelos pyrenaicus</i> (L.) Hrouda, 1988	Ornithogale des Pyrénées			VU	E
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>tenuis</i> (Waldst. et Kit. ex Willd.) Berher	Lotier à feuilles étroites			LC	AR
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des forêts		x	LC	AR
<i>Neckera crispa</i> Hedw.				NT	R
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers		x	VU	RR
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun, Langue de serpent			VU	AC

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

Nom scientifique	Nom français	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge NPdC	Rareté NPdC
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille		x	LC	PC
<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée, Oiseau-coquet		x	VU	E
<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche		x	LC	AR
<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	Orchis mâle		x	LC	R
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre, Grivollée		x	LC	AR
<i>Ornithogalum pyramidale</i> L.	Ornithogale pyramidal		x	LC	R
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées		x	LC	R
<i>Parnassia palustris</i> L., 1753	Parnassie des marais, Hépatique blanche		x	LC	AR
<i>Persicaria mitis</i> (Schrank) Asenov	Renouée douce			NT	R
<i>Petasites hybridus</i> (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Pétasite hybride			VU	AR
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles			VU	AR
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Réglisse des bois, Polypode vulgaire			EN	RR
<i>Potamogeton pusillus</i> L., 1753	Potamot fluet			LC	AR
<i>Potentilla anglica</i> Laichard., 1790	Renouée d'Angleterre			LC	R
<i>Primula vulgaris</i> Huds.	Primevère des jardins		x	LC	AR
<i>Puccinellia distans</i> (L.) Parl., 1850	Atropis distant			RE	PC
<i>Pyrola rotundifolia</i> L., 1753	Pyrole à feuilles rondes		x	LC	AR
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe velu			NT	R
<i>Rhinanthus angustifolius</i> C.C. Gmel.	Rhinanthe à feuilles étroites			NT	AR
<i>Rhinanthus angustifolius</i> subsp. <i>grandiflorus</i> (Wallr.) D.A.Webb, 1972	Rhinanthe à grandes fleurs			NT	AR
<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	Petit Rhinanthe			VU	E?
<i>Rhinanthus minor</i> subsp. <i>calcareus</i> (Wilmott) E.F.Warb., 1967	Rhinanthe éperonné			VU	AR
<i>Rhinanthus minor</i> L. subsp. <i>minor</i>	Petit cocriste			VU	AR
<i>Rorippa</i> (cf.) <i>palustris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe (cf.) faux-cresson, Cresson des marais			LC	R
<i>Rosa stylosa</i> Desv., 1809	Rose stylée, Rosier à styles unis			LC	PC
<i>Spergula arvensis</i> L.	Spargoute des champs			NT	AR
<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse colombarie			LC	AC

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom français</b>	<b>Protection nationale</b>	<b>Protection régionale</b>	<b>Liste rouge NPdC</b>	<b>Rareté NPdC</b>
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois, Scirpe des forêts			LC	PC
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.	Epière des champs			VU	AR
<i>Stellaria nemorum</i>	Stellaire des bois		x	LC	AR
<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire		x	LC	AR
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe			LC	PC
<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée			LC	AC

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 7. Faune

Les données présentées ci-après ont été localisés au sein des villes concernées par l'aire d'étude immédiate. Cependant, si aucune ville n'est citée, cela signifie que l'espèce est présente au sein de l'aire d'étude immédiate.

Les tableaux suivants présentent les espèces patrimoniales. La patrimonialité des espèces est définie en fonction de son niveau dans les listes rouges nationales ou régionales, de son appartenance à la Directive « Habitats », son endémisme et si elle est déterminante pour la classification en ZNIEFF.

### 7.1 Mollusques

Les données bibliographiques concernant les mollusques sont issues :

- des bases de données du Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire National du Patrimoine Naturel (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- des inventaires menés par Biotope durant le diagnostic initial en 2015.

Une espèce patrimoniale malacole est susceptible d'être présente sur l'aire d'étude immédiate du projet :

Nom scientifique	Nom français	Statut de protection		Statut de conservation	Source
		En France	En Europe	Dét. ZNIEFF	
<i>Aplexa hypnorum</i>	Physe élancée	-	-	oui	INPN

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 7.2 Insectes

### 7.2.1 Rhopalocères

Les données bibliographiques concernant les insectes sont issues de la consultation des bases de données et références bibliographiques suivantes :

- Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF) : base de données en ligne du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, consultée dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (<http://www.sirf.eu>) ;
- Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- Inventaires menés par Biotope durant le diagnostic initial en 2015.

Ainsi, le tableau suivant présente les espèces patrimoniales de rhopalocères susceptibles d'être présentes sur les aires d'étude du projet :

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	-	-	Peu commun	oui	Aire d'étude immédiate Colembert	SIRF
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	-	-	Peu commun	oui	Aire d'étude immédiate Nabringhen / Colembert / Bainghen	SIRF
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	-	-	Commun	<sup>2</sup> (oui)	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	-	-	Assez-rare	oui	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Arrêté du 23 avril 2007 : art. 3	An. II	Très rare	oui	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	-	-	Assez rare	oui	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Limenitis camilla</i>	Petit sylvain	-	-	Assez commun	oui	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	Assez commun	oui	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue	-	-	Peu commun	oui	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	-	Commun	(oui)	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Polyommatus bellargus</i>	Azuré bleu céleste	-	-	Rare	oui	Aire d'étude immédiate Colembert	SIRF
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des sanguisorbes	-	-	Assez rare	oui	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Thecla betulae</i>	Thécla du bouleau	-	-	Assez commun	(oui)	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Thymelicus acteon</i>	Actéon	-	-	Assez rare	oui	Aire d'étude immédiate Escoeuilles	SIRF

<sup>2</sup> (oui) : espèce considérée comme déterminante en 2005 qui ne le serait plus actuellement compte tenu de l'évolution des connaissances et de leur statut de rareté calculé.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Bande noire	-	-	Peu commun	oui	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de la mauve	-	-	Rare		Aire d'étude immédiate Collembert	Biotope

## 7.2.2 Odonates

Les données bibliographiques concernant les insectes sont issues de la consultation des bases de données suivantes :

- Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF) : base de données en ligne du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, consultée dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (<http://www.sirf.eu>) ;
- Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel, (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- Inventaires menés par Biotope durant le diagnostic initial en 2015.

Ainsi, le tableau suivant présente les espèces d'odonates patrimoniales susceptibles d'être présentes sur l'aire d'étude élargie du projet :

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	-	-	LC	Assez commun	oui	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun			LC	Assez commun	oui	Aire d'étude élargie	SIRF

## 7.2.3 Orthoptères

Les données bibliographiques concernant les insectes sont issues de la consultation des bases de données suivantes :

- Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF) : base de données en ligne du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, consultée dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (<http://www.sirf.eu>) ;
- Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- Inventaires menés par Biotope durant le diagnostic initial en 2015.

**Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur l'aire d'étude immédiate.**

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 7.3 Amphibiens

Les données bibliographiques concernant les amphibiens sont issues de la consultation des bases de données suivantes :

- Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF) : base de données en ligne du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, consultée dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (<http://www.sirf.eu>) ;
- Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- Inventaires menés par Biotope durant le diagnostic initial en 2015.

Ainsi, le tableau suivant présente les espèces patrimoniales d'amphibiens susceptibles d'être présentes sur les aires d'étude du projet :

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Liste rouge France	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	Arrêté du 19/11/2007 art. 2	An. IV	LC	Peu commun	oui	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	Arrêté du 19/11/2007 art. 2	An. IV	LC	Peu commun	oui	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	Arrêté du 19/11/2007 art. 3	-	LC	Commun	oui	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Arrêté du 19/11/2007 art. 2	An. II et IV	LC	Assez commun	oui	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF

## 7.4 Reptiles

Les données bibliographiques concernant les reptiles sont issues de la consultation des bases de données suivantes :

- Système d'information régional sur la faune (SIRF) : base de données en ligne du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, consultée dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'information Naturaliste (<http://www.sirf.eu>) ;
- Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- Inventaires menés par Biotope durant le diagnostic initial en 2015.

**Aucune espèce patrimoniale de reptile n'a été recensée sur l'aire d'étude immédiate du projet.**

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 7.5 Avifaune

Les données bibliographiques concernant les oiseaux sont issues de la consultation des bases de données et sources suivantes :

- Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF) : base de données en ligne du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, consultée dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (<http://www.sirf.eu>) ;
- Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- Inventaire de la Chouette chevêche sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- Inventaires menés par Biotope durant le diagnostic initial en 2015.

Ce tableau présente uniquement les espèces patrimoniales susceptibles d'être présentes sur les aires d'étude.

Nom scientifique	Nom français	Statut de protection		Statut de conservation		
		En France	En Europe (Directive Oiseaux)	Liste rouge France (nicheur)	Rareté régionale (nicheur)	Liste rouge régionale (nicheur)
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	LC	CC	VU
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	X	-	LC	AC	VU
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	-	-	LC	AC	VU
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	X	-	LC		VU
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	X	X	LC	C	VU
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	X	-	LC	CC	EN
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	X	-	VU	CC	VU
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	X	-	NT	CC	VU
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	X	X	LC	AC	EN
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	X	X	LC		VU
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	X	-	LC	CC	VU
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	X	-	LC	CC	VU
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	X	-	LC	CC	VU

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

Nom scientifique	Nom français	Statut de protection		Statut de conservation		
		En France	En Europe (Directive Oiseaux)	Liste rouge France (nicheur)	Rareté régionale (nicheur)	Liste rouge régionale (nicheur)
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	X	X	EN	-	VU
<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette	X	X	NA b		NA b
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	X	-	LC	CC	VU
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	X	-	VU	CC	VU
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	X	-	LC	CC	VU
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	X	LC	CC	NT
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	X	X	LC	E	NAb
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	X	X	VU		NAb
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	X	-	VU	CC	VU
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	X	-	NT	CC	VU
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	-	LC	CC	EN
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	X	-	NT	PC	CR

## 7.6 Mammifères terrestres

Les données bibliographiques concernant les mammifères terrestres sont issues de la consultation des bases de données et sources suivantes :

- Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF) : base de données en ligne du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, consultée dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (<http://www.sirf.eu>) ;
- Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- Données de collision d'Opale Capture Environnement, société en charge du ramassage et de la capture des animaux errants et percutés le long de la RN42 ;
- Analyse structurelle et fonctionnelle de la sous-trame sylvo-bocagère et atlas cartographique, rapport de stage, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Arnaud Boulanger, 2011 ;
- Inventaires menés par Biotope durant le diagnostic initial en 2015.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

Une espèce patrimoniale de mammifère terrestre est susceptible d'être présente sur l'aire d'étude immédiate du projet :

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Liste rouge France	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	-	LC	Peu commun	oui	Aire d'étude immédiate Escoeuilles / Colombert	SIRF

## 7.7 Chiroptères

Les données bibliographiques concernant les chiroptères sont issues de la consultation des bases de données et sources suivantes :

- Base de données Biotope ;
- Données issues de la consultation de la Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF) – Groupe chiroptère (cf. Annexe, page 159) ;
- Inventaires menés par Biotope durant le diagnostic initial en 2015.

Ainsi, le tableau suivant présente les espèces patrimoniales de chiroptères susceptibles d'être présentes sur les aires d'étude du projet :

Nom scientifique	Nom français	Protection en Europe (DHFF)	Protection en France	Liste Rouge Française	Liste rouge Régionale (NPdC)	Rareté Régionale (NPdC)	Précision sur la donnée	Source
<b>Espèces déterminées avec certitude</b>								
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Vulnérable	Assez commun	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Vulnérable	Commun	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Annexe II et IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Vulnérable	Peu commun	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Vulnérable	Assez commun	Aire d'étude immédiate Escoeuilles	SIRF
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Statut indéterminé	Commun	Aire d'étude immédiate Nabringhen, Escoeuilles, Colombert	SIRF
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Annexe IV	Arrêté du	NT	Statut indéterminé	Assez commun	Aire d'étude	SIRF

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

			23/04/2007 art. 2				immédiate Nabringhen	
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Annexe IV		LC	Vulnérable	Peu commun		Biotope
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Statut indéterminé	Assez commun		Biotope

## 7.8 Poissons

Les données bibliographiques concernant les poissons sont issues de la consultation des bases de données ou sources suivantes :

- Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF) : base de données en ligne du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, consultée dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (<http://www.sirf.eu>) ;
- Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr>) ;
- Données de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) à l'échelle du territoire du SCOT du Boulonnais ;
- Base de données IMPAGE (Informations sur les Milieux Aquatiques pour la Gestion Environnementale) de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ;
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais.

Ainsi, le tableau suivant présente les espèces patrimoniales de poissons susceptibles d'être présentes sur l'aire d'étude immédiate du projet :

Nom scientifique	Nom commun	Directive Habitats	Statut de protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale	Source
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille	-	-	CR	CR	FDAAPPMA
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Ann. II	-	DD	LC	FDAAPPMA
<i>Petromyzon planeri</i>	Lamproie de planer	Ann. II	Arrêté du 08/12/1988 art. 1	LC	LC	FDAAPPMA
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Ann. II et IV	Arrêté du 08/12/1988 art. 1	VU	LC	FDAAPPMA
<i>Salmo trutta fario</i>	Truite de rivière	-	Arrêté du 08/12/1988 art. 1	NA	NA	FDAAPPMA

## 7.9 Mycologie

Les données mycologiques, ne nous ont pas été fournies. Par conséquent nous ne pouvons pas faire l'étude de l'état des lieux mycologique dans le cadre du projet.

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## Données bibliographiques Faune-Flore

### 8. Annexe 1 : Données bibliographiques Flore

Nom scientifique	Nom français	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge NPdC	Rareté NPdC	Espèce patrimoniale
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore			LC	C	
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier			LC	CC	
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire			LC	C	
<i>Agrostis gigantea</i> Roth, 1788	Agrostide géant, Fiorin			LC	C	
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère			LC	CC	
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine			LC	C	
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard			LC	AC	
<i>Alchemilla xanthochlora</i> Rothm., 1937	Alchémille vert jaune, Alchémille commune, Alchémille jaunâtre			LC	AR	X
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx			LC	C	
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie vulgaire		X	LC	R	X
<i>Anémone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie			LC	C	
<i>Angelica sylvestris</i> L. subsp. <i>sylvestris</i>	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impérateur sauvage			LC	C	
<i>Potentilla anserina</i> L., 1753	Ansérine, Potentille des Oies			LC	CC	
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire			LC	PC	
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu			LC	CC	
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée			LC	CC	
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	Arroche hastée			LC	C	
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	Aspérule odorante, Belle-étoile, Gaillet odorant			LC	AC	
<i>Puccinellia distans</i> (L.) Parl., 1850	Atropis distant			RE	PC	(X)
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles			LC	C	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai			LC	CC	
<i>Alnus incana</i> (L.) Moench, 1794	Aulne blanchâtre			NA	?	
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne			LC	CC	
<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort., 1868	Avoine des prés		X	NT	R	X
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente			LC	PC	
<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire			LC	C	
<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br., 1812	Barbarée commune			LC	C	
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules			LC	CC	
<i>Arctium nemorosum</i> Lej., 1833	Bardane des bois			LC	AC	
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît			LC	CC	
<i>Heracleum alpinum</i> L., 1753	Berce du Jura			LC	PC?	
<i>Cyanus montanus</i> (L.) Hill, 1768	Bleuet des montagnes			NA	E	

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque		LC	C	
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc		LC	AC	
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux		LC	C	
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or		LC	CC	
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois		LC	C	
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné		LC	#	#
<i>Primula veris</i> L., 1753	Brérelle		LC	C	
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire		LC	PC	
<i>Bromus erectus</i> Huds.	Brome dressé		LC	PC{PC,R R?}	
<i>Bromus erectus</i> Huds., 1762	Brome érigé		LC	PC	
<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou		LC	CC	
<i>Bromus ramosus</i> Huds. subsp. <i>ramosus</i>	Brome rude, Brome âpre		LC	PC	
<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	Brome stérile		LC	CC	
<i>Bromus commutatus</i> Schrad., 1806	Brome variable		LC	AC	
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune		LC	CC	
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne		LC	C	
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>maritima</i> (Dumort. ex Piré) P.Fourn., 1937	Bugrane maritime		LC	C	pp
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage		LC	C	
<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz.	Callitriche à fruits plats		LC	AC	
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	Callitriche des marais		LC	AC	
<i>Campanula rotundifolia</i> L. subsp. <i>rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes		NT	PC	X
<i>Campanula trachelium</i> L., 1753	Campanule gantelée		LC	AC	
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse		LC	C	
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin		LC	CC	
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés (s.l.) ; Cresson des prés		LC	C	
<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois		LC	CC	
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille				
<i>Carlina vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Carline commune		LC	AC	
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	Carotte sauvage		LC	CC	X
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau		LC	CC	
<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centaurée scabieuse		LC	AC	
<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge		NA	AR	X
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Céraiste commun , Mouron d'alouette		LC	CC	
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune		LC	CC	
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois		LC	CC	
<i>Chaerophyllum hirsutum</i> L., 1753	Cerfeuil hérissé, Chérophylle hérissé				
<i>Carduus crispus</i> L., 1753	Chardon crépu				
<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Chardon doré		LC	AC	
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille		LC	CC	
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Chataignier, Châtaignier commun		NA	AC	
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé		LC	CC	
<i>Chenopodium ficifolium</i> Sm., 1800	Chénopode à feuilles de figuier, Chénopode tardif		LC	C	
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc		LC	CC	
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché, Couquet		LC	CC	

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Roegneria canina</i> (L.) Nevski, 1934	Chiendent des chiens		LC	PC	
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski subsp. <i>repens</i>	Chiendent rampant		LC	CC	
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée		LC	PC	X
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris, Circée commune		LC	C	
<i>Cirsium acaule</i> Scop., 1769	Cirse acaule, Cirse sans tige		LC	AC	X
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées		LC	CC	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs		LC	CC	
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	Cirse des maraicher, Chardon des potagers		LC	C	
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable		LC	C	
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux, Cirse aranéeux		LC	PC	X
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux		LC	C	
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge		LC	C	
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé, Grand Conopode		LC	R	X
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot		LC	CC	
<i>Lepidium squamatum</i> Forssk., 1775	Corne-de-cerf écailleuse, Sénebière Corne-de-cerf		LC	C	
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin		LC	CC	
<i>Primula veris</i> L. subsp. <i>veris</i>	Coucou, Primevère officinale		LC	C	
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit		LC	AC	
<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle		LC	PC	
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires		LC	CC	
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval		LC	C	
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br., 1812	Cresson des fontaines		LC	C	
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle		LC	C	
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré		LC	CC	
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Daucus carotte		LC	CC	
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue des murailles, Rue des murailles		LC	CC	
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles opposées, Hépatique des marais		LC	PC	
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde		LC	CC	
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryoptéris des chartreux, Fougère spinuleuse		LC	C	
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée		LC	C	
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk., 1979	Dryoptéris écailleux		LC	AR	pp
<i>Hieracium lachenalii</i> sensu auct. plur.	Épervière vulgaire		LC	AC	
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds		LC	CC	
<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Épiaire des marais		LC	C	
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun		NA	?	
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs		LC	CC	
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Épilobe cilié		NA	C	
<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>lamyi</i> (F.W.Schultz) Nyman, 1879	Épilobe de Lamy		LC	C	
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine		LC	CC	
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute		LC	CC	
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier		LC	CC	
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéaïlle		LC	CC	
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable		LC	CC	

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre			LC	CC	
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde			LC	CC	
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues			LC	CC	
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin ; Réveil-matin			LC	CC	
<i>Euphrasia tetraquetra</i> (Bréb.) Arrond., 1863	Euphrase de l'ouest			VU	RR	Oui
<i>Euphrasia nemorosa</i> (Pers.) Wallr., 1815	Euphrase des bois, Euphrase des forêts			LC	AR	
<i>Euphrasia officinalis</i> subsp. <i>campestris</i> (Jord.) Kerguelen & Lambinon, 1993	Euphrase des champs			VU	RR	Oui
<i>Euphrasia stricta</i> D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809	Euphrase raide			DD	R?	?
<i>Lysimachia arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i>	Fausse Morgeline			LC	CC	
<i>Aethusa cynapium</i> f. <i>cynapium</i>	Faux Persil					
<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>juncea</i> (Hack.) K.Richt., 1890	Fétuque à feuilles de Jonc			LC	PC?	
<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman			LC	PC	
<i>Festuca ovina</i> subsp. <i>guestfalica</i> (Boenn. ex Rchb.) K.Richt., 1890	Fétuque de Westphalie			NT	RR	Oui
<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons			NT	RR	Oui
<i>Festuca pratensis</i> Huds., 1762	Fétuque des prés			LC	AC	
<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill., 1787	Fétuque géante			LC	C	
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb. subsp. <i>arundinacea</i>	Fétuque roseau			LC	CC	
<i>Festuca rubra</i> L. subsp. <i>rubra</i>	Fétuque rouge			LC	CC	pp
<i>Ranunculus ficaria</i> L., 1753	Ficaire printanière, Ficaire			LC	CC	
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés			LC	CC	
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante			LC	C	
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle			LC	C	
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle			LC	C	
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle			LC	CC	
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois			LC	C	
<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	Framboisier			LC	C	
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun			LC	CC	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé			LC	CC	pp
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale			LC	CC	
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun			LC	CC	pp
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune			LC	AC	
<i>Galium mollugo</i> subsp. <i>erectum</i> Syme, 1865	Gaillet dressé			LC	CC	
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron			LC	CC	
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale			LC	CC	
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai			LC	C	
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun	X		NT	AR	X
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Peteron	X		NT	AR	X
<i>Gentianella x pamplinii</i> (Druce) E.F.Warb., 1952	Gentiane			NA	E	
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	Gentianelle d'Allemagne	X		LC	AR	X
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles			LC	CC	
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées			LC	CC	

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes, Pied de pigeon			LC	AC	
<i>Geranium pratense</i> L., 1753	Géranium des prés			NA	R	
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles ; Pois vivace			NA	AC	
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace			NA	AC	
<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles			NT	AR	X
<i>Lathyrus sylvestris</i> L., 1753	Gesse des bois	X		LC	PC	X
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés			LC	CC	
<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	Gesse sans vrille			LC	R	X
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne de Pologne			LC	C	
<i>Glyceria notata</i> Chevall., 1827	Glycérie pliée			LC	AC	
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tâcheté, Chandelle			LC	CC	
<i>Pimpinella major</i> var. <i>major</i>	Grand Boucage			LC	C	
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune			LC	C	
<i>Symphytum officinale</i> L. subsp. <i>officinale</i>	Grande consoude			LC	CC	
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêlé			LC	PC	
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge, Groseillier à grappes			LC	C	
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui			LC	AC	
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique			LC	AR	
<i>Avena sativa</i> subsp. <i>fatua</i> (L.) Thell.	Havenon			LC	CC	
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune			NT	AR	X
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	Herbe à l'esquinancie			NT	AR	X
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert			LC	CC	
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois			LC	CC	
<i>Hypericum perforatum</i> var. <i>perforatum</i>	Herbe de la Saint-Jean			LC	CC	
<i>Jacobaea vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i>	Herbe de saint Jacques			LC	CC	
<i>Hylotelephium telephium</i> (L.) H.Ohba, 1977	Herbe de saint Jean			LC	PC	
<i>Fagus sylvatica</i> f. <i>sylvatica</i>	Hêtre tortillard			LC	C	
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau			LC	C	
<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	Hottonie des marais, Millefeuille aquatique	X		NT	AR	X
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard			LC	CC	
<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlque molle, Avoine molle			LC	C	
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx			LC	C	
<i>Inula helenium</i> L., 1753	Inule aunée, Grande aunée			NA	E	
<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ivraie multiflore, Ray-grass d'Italie			NA	C	
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace			LC	CC	
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois			LC	C	
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants			LC	C	
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffmann	Jonc à tépales aigus ; Jonc à fleurs aigüés			LC	AC	
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses	X		LC	PC	X
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds			LC	C	
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus			LC	CC	
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque			LC	CC	
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs			LC	C	
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante			LC	AC	
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée			LC	C	pp
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois			LC	C	

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais, Laïche fausse, Laïche aiguë		LC	AC	
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque		LC	C	
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée		LC	CC	
<i>Carex caryophylllea</i> Latourr., 1785	Laïche printanière, Laïche du printemps		LC	AR	
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs		LC	CC	
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux		LC	CC	
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse		LC	CC	
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte		LC	CC	
<i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>montanum</i> (Pers.) Hayek, 1929	Lamier des montagnes		LC	AC	
<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	Lamier hybride		LC	AC	
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune		LC	C	
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre ; Ortie rouge		LC	CC	
<i>Lapsana communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	Lampsane commune		LC	CC	
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline		LC	CC	
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise		NA	RR?	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant		LC	CC	
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre		LC	CC	
<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin purgatif		LC	AC	
<i>Leontodon saxatilis</i> Lam., 1779	Liondent faux-pissenlit		LC	PC	
<i>Leontodon hispidus</i> L. subsp. <i>hispidus</i>	Liondent hispide		LC	AC	
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	Liseron des haies		LC	CC	
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies, Vrillée		LC	CC	
<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br., 1813	Listère ovale, Double feuille, Grande Listère		LC	C	
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>tenuis</i> (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887	Lotier à feuilles ténues		LC	AR	
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>corniculatus</i>	Lotier corniculé, Pied de poule		LC	CC	
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais, Lotier des marais		LC	C	
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée		NA	C	
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette		LC	CC	
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée		LC	PC	
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule à nombreuses fleurs		LC	AC	pp
<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd., 1809	Luzule de printemps, Luzule printanière		LC	AC	
<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753	Lysimaque des bois		LC	AC	
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus		LC	C	
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune		LC	CC	
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles		LC	C	
<i>Matricaria recutita</i> L., 1753	Matricaire camomille		LC	CC	
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde		NA	CC	
<i>Tripleurospermum inodorum</i> Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore		#	#	#
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée		LC	AC	
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sylvestre, Grande mauve		LC	C	
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélicot blanc		LC	C	
<i>Melilotus altissimus</i> Thuill., 1799	Mélicot élevé		LC	AC	
<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	Mélicot officinal, Mélicot jaune		LC	AC	
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore		LC	AC	
<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse officinale ; Mélisse		NA	RR	
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique		LC	C	
<i>Mentha spicata</i> L.	Menthe en épi (s.l.)		NA	RR	

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle			LC	CC	
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes			LC	C	
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois			LC	CC	
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles			LC	C	
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant, Millepertuis joli			LC	PC	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé			LC	CC	
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé (s.l.) ; Herbe à mille trous			LC	CC	
<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	Millepertuis velu, Millepertuis hérissé			LC	AC	
<i>Milium effusum</i> L., 1753	Millet diffus, Lillet étalé, Millet sauvage			LC	C	
<i>Solanum nigrum</i> L. subsp. <i>nigrum</i>	Morelle noire			LC	CC	
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Morgeline			LC	CC	
<i>Adoxa moschatellina</i> L., 1753	Moschatelline, Adoxe musquée			LC	C	
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique, Mouron d'eau			LC	AC	
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill. subsp. <i>media</i>	Mouron des oiseaux			LC	CC	pp
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.	Mouron rouge			LC	CC	pp
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Moutarde			LC	CC	
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs			LC	CC	
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs, Raveluche			LC	CC	
<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch, 1833	Moutarde noire, Chou noir			LC	AC	
<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Muguet, Clochette des bois			LC	PC	
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940	Myosotis cespiteux, Myosotis gazonnant			LC	AC	
<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	Myosotis des champs			LC	CC	
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des forêts	X		LC	PC	X
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers			NT	R	X
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif			LC	AC	
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier			LC	CC	
<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre			NT	AR	X
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1829	Odontite rouge, Euphrase rouge			LC	C	pp
<i>Odontites vernus</i> subsp. <i>serotinus</i> (Coss. & Germ.) Corb., 1894	Odontites tardif			LC	C	
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv. subsp. <i>flos-cuculi</i>	Oeil-de-perdrix			LC	AC	
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun, Langue de serpent			VU	AR	X
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	X		VU	R	X
<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée, Oiseau-coquet			VU	E	X
<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche	X		LC	AR	X
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc			LC	AR	
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis bouffon	X		VU	RR	X
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó, 1962	Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer	X		LC	AC	X
<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	Orchis mâle	X		LC	PC	X
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre, Grivollée			LC	PC	X
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre			LC	AC	
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle			LC	AR	X
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage			LC	C	
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun			LC	C	
<i>Ulmus glabra</i> Huds., 1762	Orme blanc			LC	PC	

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Loncomelos pyrenaicus</i> (L.) Hrouda, 1988	Ornithogale des Pyrénées		X	LC	R	X
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures			LC	#	#
<i>Orobancha minor</i> Sm., 1797	Orobancha du trèfle, Petite Orobancha			LC	PC	
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie			LC	CC	
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Oseille crépue			LC	CC	
<i>Rumex x pratensis</i> Mert. & W.D.J.Koch, 1826	Oseille des champs, Rumex des prés			NA	AR?	
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés			LC	CC	
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Osier blanc			LC	C	
<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	Pain de coucou, Oxalis petite oseille, Surelle, Alleluia			LC	AC	
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette			LC	CC	
<i>Paris quadrifolia</i> L., 1753	Parisette à quatre feuilles, Étrangle loup			LC	AC	
<i>Parnassia palustris</i> L., 1753	Parnassie des marais, Hépatique blanche		X	LC	AR	X
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses			#	CC	#
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée			LC	CC	
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine			LC	C	
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune			LC	CC	pp
<i>Poa trivialis</i> L. subsp. <i>trivialis</i>	Pâturin à feuilles étroites			LC	AC	
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel			LC	CC	
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun			#	CC	#
<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>angustifolia</i> (L.) Dumort., 1824	Pâturin des prés			LC	CC	
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide			LC	AC	
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs			LC	C	
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	Persicaire flottante			LC	CC	
<i>Petasites hybridus</i> (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Pétasite hybride			LC	PC	X
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage			LC	C	
<i>Rhinanthus minor</i> L. subsp. <i>minor</i>	Petit cocriste			VU	AR	X
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme			LC	CC	
<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	Petit Rhinanthus			VU	AR	X
<i>Centaurium erythraea</i> Raf., 1800	Petite centaurée commune			LC	AC	
<i>Centaurium erythraea</i> Rafn	Petite centaurée commune ; Érythrée petite-centaurée			LC	AC	
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau			LC	C	
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange, 1870	Petite linaria			LC	C	
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille			LC	AC	pp
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent			LC	C	
<i>Sanguisorba minor</i> Scop. subsp. <i>minor</i>	Petite Pimprenelle			LC	AC	
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain			NA		
<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i> Münchh., 1770	Peuplier noir d'Italie			NA		
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble			LC	C	
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire			LC	CC	
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine			LC	C	
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière			LC	CC	
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Pied-de-poule			DD	?	?
<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	Piloselle			LC	C	
<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	Pimprenelle à fruits réticulés			LC	AC	
<i>Pinus nigra</i> Arnold, 1785	Pin noir d'Autriche			NA	AR?	
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre			NA	AR?	
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain à bouquet			LC	CC	

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)			LC	CC	
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé			LC	CC	
<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	Plantain majeur, Grand plantain			LC	CC	
<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen			LC	AC	
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles			EN	RR	X
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Pogagraire, Herbe aux goutteux, Fausse Angélique			LC	CC	
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Poisette			NA	R?	
<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poivre de muraille, Orpin acre			LC	C	
<i>Polygala vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Polygala commun			LC	PC	pp
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	Polygala vulgaire			LC	PC	
<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill. subsp. <i>mitis</i> (Wallr.) Mansf.	Pommier cultivé			NA	AR?	
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage, Boquetier			VU	PC	pp
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais			LC	AC	
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée			LC	CC	
<i>Potamogeton pusillus</i> L., 1753	Potamot fluet			LC	AR	X
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille faux fraisier, Potentille stérile			LC	C	
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille			LC	CC	
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille			LC	PC	
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard			LC	CC	
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des eaux			LC	PC	
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais			LC	C	
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée			LC	C	
<i>Prunus domestica</i> L., 1753	Prunier			NA	R?	
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique			LC	C	
<i>Pyrola rotundifolia</i> L., 1753	Pyrole à feuilles rondes			LC	R	X
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl subsp. <i>elatius</i>	Ray-grass français			LC	CC	
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Réglisse des bois, Polypode vulgaire			LC	R	X
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Réglisse sauvage, Astragale à feuilles de Réglisse	X		LC	AR	X
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés			LC	C	
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse			LC	AC	
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante			LC	CC	
<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérate			LC	C	
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience			LC	CC	
<i>Potentilla anglica</i> Laichard., 1790	Renouée d'Angleterre			NT	R	X
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême			NA	AR	
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux			LC	CC	
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse			LC	CC{CC,E }	
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon			NA	CC	
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron			LC	CC	
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire			LC	CC	
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau			LC	C	
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre			LC	C	
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard			LC	C	
<i>Rhinanthus angustifolius</i> subsp. <i>grandiflorus</i> (Wallr.) D.A.Webb, 1972	Rhinanthe à grandes fleurs			NT	AR	X

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Rhinanthus minor</i> subsp. <i>calcareus</i> (Wilmott) E.F.Warb., 1967	Rhinanthe éperonné		VU	E?	Oui
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe velu		VU	E	Oui
<i>Rubus vestitus</i> Weihe, 1825	Ronce revêtue		LC	CC	
<i>Rorippa</i> (cf.) <i>palustris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe (cf.) faux-cresson, Cresson des marais		LC	AC	Oui
<i>Rosa stylosa</i> Desv., 1809	Rose stylée, Rosier à styles unis		LC	R	Oui
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme		LC	CC	
<i>Rosa corymbifera</i> Borkh., 1790	Rosier à fleurs en corymbe		LC	AC	
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus		LC	CC	
<i>Rosa x andegavensis</i> Bastard, 1809	Rosier d'Angers		NA	?	
<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant		LC	C	
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies		LC	CC	
<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme		LC	PC	
<i>Rosa rugosa</i> Thunb., 1784	Rosier rugueux		NA	R?	
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri		LC	AC	
<i>Rumex crispus</i> subsp. <i>littoreus</i> (Hardy) Akeroyd, 1989	Rumex		LC	AR	
<i>Rumex crispus</i> L. subsp. <i>crispus</i>	Rumex crépu		LC	CC	
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures, Moehringie à trois nervures		LC	C	
<i>Arenaria serpyllifolia</i> subsp. <i>leptoclados</i> (Rchb.) Nyman, 1878	Sabline grêle		LC	AC	
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Sabot-de-la-mariée		LC	CC	
<i>Sagina procumbens</i> L., 1753	Sagine couchée		LC	CC	
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop., 1772	Sainfoin, Esparcette		NA	AR	
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre		LC	C	
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés		LC	C	
<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Sanicle d'Europe, Herbe aux chênes		LC	AC	
<i>Abies grandis</i> (Douglas ex D.Don) Lindl., 1833	Sapin de Vancouver, Sapin de l'Orégon		NA		
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune		LC	C	
<i>Salix x guinieri</i> Chass. & Goerz, 1931	Saule		NA	?	
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier		LC	AC	
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc		LC	CC	
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré		LC	CC	
<i>Salix alba</i> L. subsp. <i>alba</i>	Saule commun		LC	CC	
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres		LC	CC	
<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse colombarie		LC	PC	X
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame		LC	AC	
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore		LC	C	
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois, Scirpe des forêts	X	LC	AC	X
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis		LC	C	
<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée, Scutellaire à casque		LC	AC	
<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801*	Séneçon à feuilles de Roquette		LC	C	
<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de Roquette		LC	C	

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Jacobaea aquatica</i> (Hill) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon aquatique			LC	PC	X
<i>Senecio vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Séneçon commun			LC	CC	
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain			NA	Z	
<i>Silene latifolia</i> Poiret	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc			LC	I	
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé			LC	I	pp
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée			LC	I	
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée			LC	I	
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés, Herbe du Diable			LC	PC	
<i>Sambucus nigra</i> L. var. <i>nigra</i>	Sureau noir, Sampéchier			LC	CC	
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke subsp. <i>vulgaris</i>	Tapotte			LC	AC	pp
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Tête d'or			NA	AC	
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym commun			LC	AC	
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil, Grattau			LC	CC	
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune			LC	C	
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés			LC	CC	
<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire	X		LC	AR	X
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises			LC	AC	
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc			LC	CC	
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisetè commune			LC	AC	
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien			LC	CC	
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin			LC	CC	
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre			LC	CC	
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse			NA	CC	
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvotè sauvage			LC	CC	
<i>Veronica montana</i> L., 1755	Véronique des montagnes			LC	C	
<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale, Herbe aux ladres			LC	AC	
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne			LC	CC	
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca			LC	CC	
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Vesce cultivée			LC	CC	
<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée (s.l.)			LC	CC	
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies ; Vesce sauvage			LC	C	
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de rivin			LC	C	
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois, Violette de Reichenbach			LC	C	
<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée			LC	AC	X
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante			LC	C	
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne			LC	AC	
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique			LC	C	
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C. Gmel.	Vulpie queue-de-rat			NA	D	
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs, Queue-de- renard			LC	CC	
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés			LC	C	
<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	Vulpin genouillé			LC	C	
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753				LC	C	

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

## 9. Annexe 2 : Données bibliographiques Faune

### Mollusques

Nom scientifique	Nom français	Statut de protection		Statut de Conservation	Source
		En France	En Europe	Dét. ZNIEFF	
<i>Aegopinella pura</i>	Petite luisantine				INPN
<i>Aplexa hypnorum</i>	Physe élancée			oui	INPN
<i>Candidula unifasciata unifasciata</i>	Hélicette du thym				INPN
<i>Cepaea nemoralis nemoralis</i>	Escargot des haies				INPN
<i>Discus rotundatus rotundatus</i>	Bouton commun				INPN
<i>Helicella itala itala</i>	Hélicelle trompette				INPN
<i>Merdigera obscura</i>	Bulime boueux				INPN
<i>Monacha cantiana</i>	Moine globuleux				INPN
<i>Oxychilus navarricus helveticus</i>	Luisant des bois				INPN
<i>Pupilla muscorum</i>	Maillot des mousses				INPN
<i>Trochulus hispidus</i>	Veloutée commune				INPN
<i>Trochulus striolatus abludens</i>	Veloutée de Locard				INPN
<i>Vertigo pygmaea</i>	Vertigo commun				INPN
<i>Pomatias elegans (O.F. Müller, 1774)</i>	Élégante striée				Biotope
<i>Deroceras reticulatum (O.F. Müller, 1774)</i>	Loche laiteuse				Biotope
<i>Arion intermedius Normand, 1852</i>	Loche hérisson				Biotope
<i>Cochlodina laminata laminata (Montagu, 1803)</i>	Fuseau commun				Biotope
<i>Cochlicopa lubricella (Porro, 1838)</i>	Petite brillante				Biotope

### Insectes

#### ■ Rhopalocères

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	-	-	Assez commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	-	-	Peu commun	oui	Aire d'étude immédiate Nabringhen / Colembert / Bainghen	SIRF
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Colias croceus</i>	Souci	-	-	Assez commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	-	-	Assez-rare	oui	Aire d'étude immédiate	SIRF

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Arrêté du 23 avril 2007 : art. 3	An. II	Très rare	oui	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère, Satyre	-	-	Assez commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	Assez commun	oui	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Ochlodes venatus</i>	Sylvaine	-	-	Assez commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	Très commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	-	-	Très commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des sanguisorbes	-	-	Assez rare	oui	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Thecla betulae</i>	Thécla du bouleau	-	-	Assez commun	(oui)	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	Très commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	Biotope
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	Biotope
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de la mauve	-	-	Rare	-	Aire d'étude immédiate Collembert	Biotope

#### ■ Odonates

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Aeshna mixta</i>	Aesche mixte	-	-	LC	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF

#### ■ Orthoptères

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Chorthippus biguttulus</i>	le Criquet mélodieux	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Chorthippus brunneus</i>	le Criquet duettiste	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Chorthippus parallelus</i>	le Criquet des pâtures	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Conocephalus fuscus</i>	le Conocéphale bigarré	-	-	Très commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Leptophyes punctatissima</i>	la Leptophye ponctuée	-	-	Assez commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Meconema thalassinum</i>	le Méconème tambourinaire	-	-	Commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	la Decticelle cendrée	-	-	Peu commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Tetrix subulata</i>	le Tétrix riverain	-	-	Assez commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Tetrix undulata</i>	le Tétrix forestier	-	-	Assez commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF
<i>Tettigonia viridissima</i>	la Grande Sauterelle verte	-	-	Assez commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF

## Amphibiens

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Liste rouge France	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Arrêté du 19/11/2007 art. 3	-	LC	Très commun	-	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	Arrêté du 19/11/2007 art. 3	-	LC	Commun	oui	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Arrêté du 19/11/2007 art. 3	-	LC	Commun	-	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	Arrêté du 19/11/2007 art. 3	-	LC	Commun	-	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte comestible	Arrêté du 19/11/2007 art. 5	An. V	LC	Très commun	-	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Arrêté du 19/11/2007 art. 5	An. V	LC	Très commun	-	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Arrêté du 19/11/2007 art. 2	An. II et IV	LC	Assez commun	oui	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Arrêté du 19/11/2007 art. 3	-	LC	Assez commun	-	Aire d'étude immédiate Quesques	Biotope

## Avifaune

Nom scientifique	Nom français	Statut de protection		Statut de conservation		
		En France	En Europe (Directive Oiseaux)	Liste rouge France (nicheur)	Rareté régionale (nicheur)	Liste rouge régionale (nicheur)
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			LC	CC	VU
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	X		LC	AC	VU
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois			LC	AC	VU
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	X		LC	RR	NAb
<i>Motacilla alba yarrellii</i>	Bergeronnette de Yarrell	X			PC	DD

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	X		LC	C	LC
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	X		LC		NT
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	X		LC		VU
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	X	X	LC	C	VU
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	X		VU	CC	NT
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	X		LC	CC	EN
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	X		NT	CC	VU
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	X		NT	CC	EN
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	X	X	LC	AC	EN
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	X	-	LC	CC	LC
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	X	-	LC	CC	LC
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	X		LC	CC	NT
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	X				-
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	X		LC	CC	NT
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	X		LC	CC	LC
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	X		LC	CC	LC
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	X	X	LC		VU
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux			LC	C	NT
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire			LC		LC
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	X		LC	CC	VU
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	X		LC	CC	LC
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	X	-	LC	CC	LC
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet			LC	CC	VU
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide			LC		LC

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Syrnaticus reevesii</i>	Faisan vénéré			NA		NM
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	X		LC	CC	VU
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	X		LC	CC	VU
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	X	X	EN	-	VU
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	X		LC	CC	LC
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	X		LC	CC	LC
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	X		LC	CC	LC
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	X		NT	CC	LC
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau			LC	CC	LC
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes			LC	CC	LC
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	X		VU	CC	LC
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	X		LC	RR	LC
<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette	X	X	NA b		NA b
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	X	-	NA b	CC	LC
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	-	-	LC	CC	NT
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	-	LC	CC	LC
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	X	-	LC	CC	LC
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	X	-	LC	AC	LC
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	X	-	LC	CC	VU
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	X	-	LC	CC	LC
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	X	-	VU	CC	VU
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	X	-	LC	CC	NT
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	X	-	LC	CC	VU
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	X	-	LC	CC	NT

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	X	LC	CC	NT
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	X	-	LC	-	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir		-	LC	CC	LC
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	X	-	LC	CC	LC
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	X	-	LC	CC	LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	X	-	LC	CC	LC
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	X	-	LC	CC	LC
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	X	X	LC	E	NAb
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	X	X	VU		NAb
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	X	-	LC	CC	NT
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	X		LC	PC	LC
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée		-	VU		DD
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise			LC	CC	NT
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	X		LC	CC	LC
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	X		LC	CC	LC
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde			LC	CC	LC
<i>Columba livia f. urbica</i>	Pigeon biset domestique			-	-	NAa
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin			LC	CC	NT
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			LC	CC	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	X		LC	CC	LC
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	X				-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	X	-	LC	CC	NT
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	X	-	VU	CC	VU
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	X		NT	CC	VU
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	X		LC	CC	LC

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	X		LC	CC	LC
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	X		LC	CC	NT
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	X		LC	CC	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	X		LC	CC	LC
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	X		LC	CC	LC
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	X		LC	CC	NT
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	X		NT	RR	NAb
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois			LC	CC	EN
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque			LC	CC	LC
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	X		NT	PC	CR
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	X		LC	CC	LC
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé			LC	CC	LC
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	X		LC	CC	NT

## Mammifères terrestres

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Liste rouge France	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	-	-	LC	Commun	-	Aire d'étude immédiate Nabringhen / Colembert / Escoeuilles / Quesques	SIRF
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	-	LC	Assez commun	-	Aire d'étude immédiate Escoeuilles / Surques	SIRF
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	-	-	LC	Très commun	-	Aire d'étude immédiate Colembert / Escoeuilles / Boursin / Longueville	SIRF
<i>Martes foina</i>	Fouine	-	-	LC	Commun	-	Aire d'étude immédiate Escoeuilles / Longueville	SIRF
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	-	LC	Peu commun	oui	Aire d'étude immédiate Escoeuilles / Colembert	SIRF
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	-	-	LC	Très commun	-	Aire d'étude immédiate	SIRF

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

Nom scientifique	Nom français	Protection en France	Protection en Europe (DHFF)	Liste rouge France	Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Précision sur la donnée	Source
							Longueville / Brunembert	
<i>Mustela nivalis</i>	Belette	-	-	LC	Peu commun	-	Aire d'étude immédiate Escoeuilles / Longueville	SIRF
<i>Mustela putorius</i>	Putois	-	-	LC	Très commun	-	Aire d'étude immédiate Escoeuilles / Longueville / Nabringhen	SIRF
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	-	-	LC	Commun	-	Aire d'étude immédiate Longueville	SIRF
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	-	NT	Peu commun	-	Aire d'étude immédiate Escoeuilles / Surques / Colembert	SIRF
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	-	-	LC	Très commun	-	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	-	-	LC	Très commun	-	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	-	LC	Très commun	-	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	LC	Très commun	-	Aire d'étude immédiate Escoeuilles / Longueville	SIRF
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Arrêté du 23/04/2007 art. 2		LC	Commun	-		Biotope
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	-	-	LC	Commun	-		Biotope

## Chiroptères

Nom scientifique	Nom français	Protection en Europe (DHFF)	Protection en France	Liste Rouge Française	Liste rouge Régionale (NPdC)	Rareté régionale (NPdC)	Précision sur la donnée	Source
<b>Espèces déterminées avec certitude</b>								
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Vulnérable	Assez commun	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Vulnérable	Commun	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Annexe II et IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Vulnérable	Peu commun	Aire d'étude élargie	SIRF
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Vulnérable	Assez commun	Aire d'étude immédiate Escoeuilles	SIRF
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Statut indéterminé	Commun	Aire d'étude immédiate Nabringhen, Escoeuilles, Colembert	SIRF
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	NT	Statut indéterminé	Assez commun	Aire d'étude immédiate Nabringhen	SIRF
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Annexe IV		LC	Vulnérable	Peu commun		Biotope

Numéro de Marché	Lot	Chrono	Version	Indice
RN42 - section Nabringhen-Bullescamps	1	0028	D	0

<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Statut indéterminé	Assez commun		Biotope
<b>Groupe d'espèces</b>								
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard roux / gris	-	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	-	-	-	Aire d'étude immédiate Longueville	Biotope
<i>Myotis mystacinus – brandtii - alcathoe</i>	Murin à moustache / de Brandt / d'Alcathoe	-	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	-	-	-	Aire d'étude élargie	Biotope
<i>Myotis mystacinus-brandtii</i>	Murin à moustache / de Brandt	-	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	-	-	-	Aire d'étude élargie	Biotope
<b>Espèces possibles sur l'aire d'étude (contacts non certains)</b>								
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	NT	Statut indéterminé	Rare		SIRF
<i>Plecotus auritu</i>	Oreillard roux	Annexe IV	Arrêté du 23/04/2007 art. 2	LC	Vulnérable	Assez commun		SIRF

## Poissons

Nom scientifique	Nom commun	Directive Habitats	Statut de protection national	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale	Source
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille	-	-	CR	CR	FDAAPPMA
<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune	-	-	LC	VU	FDAAPPMA
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Ann. II	-	DD	LC	FDAAPPMA
<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Epinoche commune	-	-	LC	LC	FDAAPPMA
<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon commun	-	-	LC	LC	FDAAPPMA
<i>Gobio gobio</i>	Goujon	-	-	DD	LC	FDAAPPMA
<i>Gymnocephalus cernuus</i>	Grémille	-	-	LC	LC	FDAAPPMA
<i>Petromyzon planeri</i>	Lamproie de planer	Ann. II	Arrêté du 08/12/1988 art. 1	LC	LC	FDAAPPMA
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Ann. II et IV	Arrêté du 08/12/1988 art. 1	VU	LC	FDAAPPMA
<i>Liza ramada</i>	Mulet porc	-	-	LC	LC	FDAAPPMA
<i>Perca fluviatilis</i>	Perche	-	-	LC	LC	FDAAPPMA
<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle	-	-	LC	LC	FDAAPPMA
<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Truite Arc en ciel	-	-	NA	NE	FDAAPPMA
<i>Salmo trutta trutta</i>	Truite de mer	-	-	NA	NA	FDAAPPMA
<i>Salmo trutta fario</i>	Truite de rivière	-	Arrêté du 08/12/1988 art. 1	NA	NA	FDAAPPMA
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon	-	-	DD	LC	FDAAPPMA
<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise	-	Arrêté du 08/12/1988 art. 1	LC	LC	FDAAPPMA